



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris



2010

Editorial



La prévention est la pierre angulaire de la politique de gestion des déchets de Paris. La sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens sur la réduction et le recyclage des déchets porte ses fruits, comme en témoigne le bilan très positif du Plan de prévention des déchets 2006-2010 : la diminution des déchets de 36 kg par habitant est un résultat remarquable, bien au-delà de l'objectif de 23 kg par habitant du plan. Il montre l'engagement de tous dans la prévention des déchets.

L'Observatoire de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage, nouvellement créé, va amplifier cette évolution en rassemblant les acteurs engagés dans la prévention.

Le levier de l'innovation est également mobilisé par l'installation de matériel de compostage en pied d'immeuble. Plus d'une centaine de résidences collectives ont accueilli favorablement cette initiative, déjà concrétisée par l'équipement de dizaines d'immeubles.

Plus globalement, l'opération Moins de déchets dans le 11^{ème} dynamise les nouvelles pratiques qui visent à sensibiliser et expérimenter de nouvelles habitudes de consommation éco-responsable des habitants, des associations, des commerçants, des entreprises et des services publics.

Les résultats de la collecte de l'année 2010 confirment l'évolution des comportements. La réduction du poids des ordures ménagères est une tendance durable. Le tri des matériaux recyclables progresse et particulièrement celui du verre. Le territoire parisien a été retenu pour une étude visant à déterminer les leviers d'optimisation de la collecte des emballages en milieu urbain dense. En 2011, la Ville de Paris va s'appuyer sur les résultats de cette étude pour conduire un plan d'action de sensibilisation de proximité dans les secteurs à fort potentiel de tri.

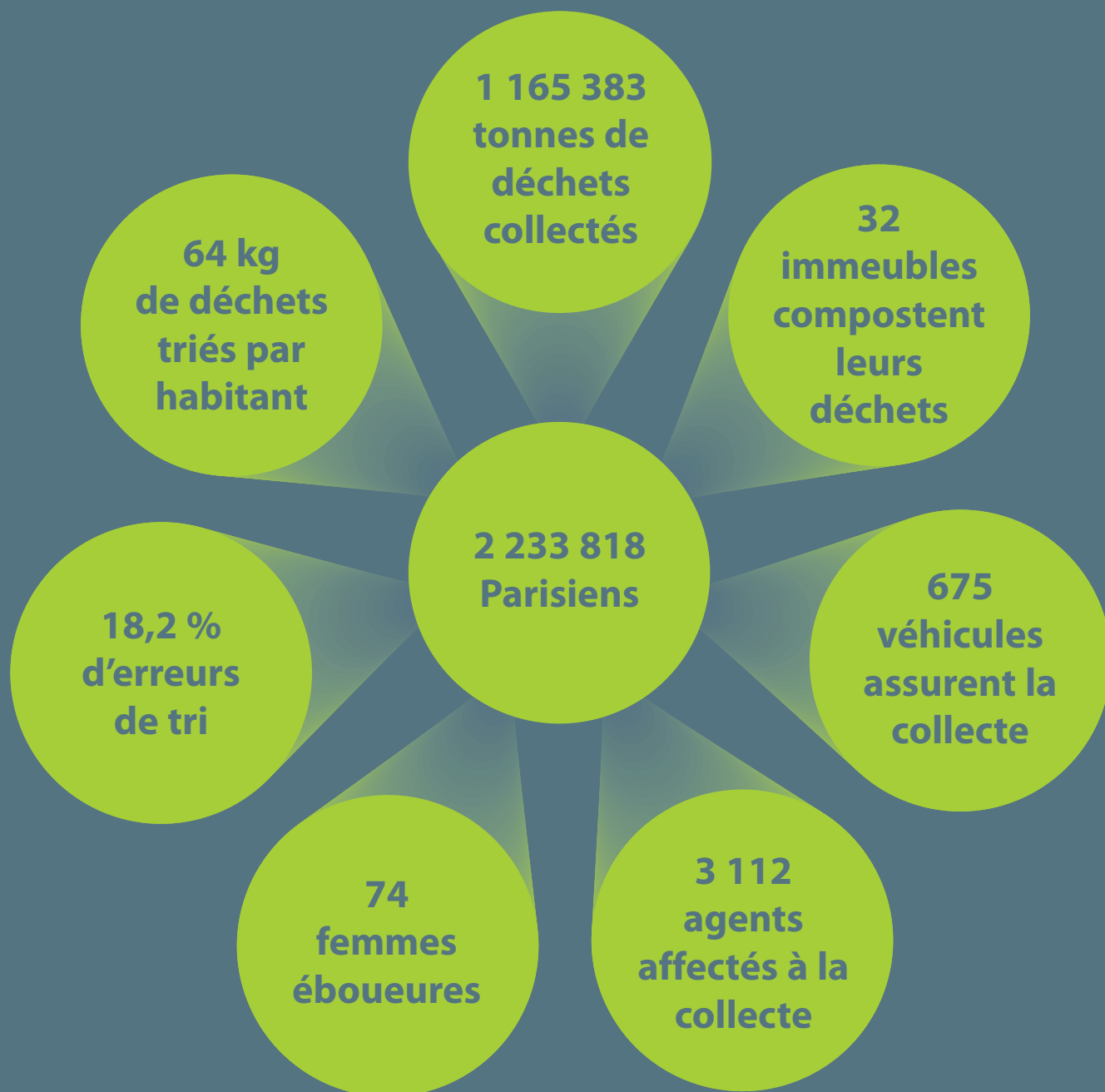
Dans le même temps, la croissance de la collecte des objets encombrants représente un nouvel enjeu auquel une réponse devra être apportée par l'adoption et la promotion des services offerts aux Parisiens.

La Ville de Paris s'est engagée dans un Programme local de prévention des déchets 2011-2015 encore plus ambitieux que le précédent avec comme objectif de réduire de 31 kg par habitant la production des déchets en 5 ans, soit une baisse de 7 %. Pour y parvenir, une réflexion importante sera menée en 2011 pour établir le diagnostic déchets du territoire et élaborer la stratégie de mobilisation des acteurs.

François Dagnaud

Adjoint au Maire de Paris,
chargé de la propreté et
du traitement des déchets

Quelques chiffres



Sommaire

Le rapport présenté ci-après est un outil d'information et de transparence de la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Editorial	page 3
Les repères 2010	page 6
Faits marquants de l'année 2010	page 7
Présentation générale des déchets à Paris	page 11
La prévention des déchets	page 15
La collecte des déchets	page 23
Les moyens pour assurer la collecte des déchets	page 39
Le traitement des déchets	page 47
Les éléments financiers	page 57
Glossaire	page 61

Les repères 2010

Indicateurs d'activité

PRÉVENTION DES DÉCHETS

32 sites de compostage collectif en pied d'immeuble dans Paris

60 000 habitants du 11^{ème} arrondissement sensibilisés pour réduire leur production de déchets

COLLECTE

1 165 383 tonnes de déchets collectées par la Ville de Paris, dont :

Ordures ménagères et assimilées	80,0 %	930 040 tonnes
Multimatériaux	6,2 %	72 246 tonnes
Verre	5,5 %	64 299 tonnes
Objets encombrants	8,2 %	96 142 tonnes
Autres	0,1 %	2 656 tonnes

TRAITEMENT

2 355 120 tonnes de déchets ménagers des Parisiens ainsi que ceux de 83 autres communes sont traités par le Sycotom comme suit :

Tri et recyclage	16,1 %	378 304 tonnes
Incinération	68,1 %	1 604 031 tonnes
Stockage	15,8 %	372 785 tonnes

Faits marquants de l'année 2010

- **Février - Ouverture au public de la déchetterie « Jessaint »**

Une sixième déchetterie a ouvert ses portes au public 32 boulevard de la Chapelle dans le 18^{ème} arrondissement et vient compléter le maillage existant. Les déchetteries permettent aux habitants de se débarrasser des objets qui ne vont pas dans les bacs traditionnels.



- **Septembre - Inauguration du premier site de compostage en pied d'immeuble**

Les premières inaugurations de l'opération « compostage en pied d'immeuble » ont débuté en fin d'année. 81 immeubles se sont portés volontaires et 32 résidences se sont effectivement lancées dans le tri de leurs déchets de cuisine et la production de compost.



- **Septembre - Mise en place de l'application du mémo du tri en ligne**

En complément du guide du tri, le logiciel de tri des déchets « mémo du tri » a été mis en ligne sur www.paris.fr pour aider les Parisiens à trier leurs déchets. Il suffit désormais de taper le nom d'un déchet pour savoir dans quel bac le jeter ou comment s'en débarrasser.



Lien vers le mémo du tri : voir p.29

- **Septembre - Lancement de l'O3R**

L'Observatoire de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets « O3R » a été lancé fin septembre 2010. Il se fixe comme priorité pour sa dynamique nouvelle, la réduction des déchets à la source.

Cette structure a pour objectif d'évaluer et d'orienter la politique de prévention et de recyclage des déchets. Lieu d'échanges, de concertation, d'initiatives, elle permet de créer et d'animer un véritable réseau sur tous les aspects concernant la prévention et le recyclage des déchets et d'associer les différents acteurs à la mise en œuvre de la politique « 3R ». Parmi ses membres, l'Observatoire comprend notamment, des élus du Conseil de Paris, des élus d'arrondissement, des acteurs du monde associatif, des institutionnels, des représentants des professionnels du déchet, des experts.



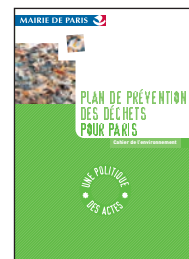
- **Octobre - Le tri à la RATP**

Lancement d'une expérimentation avec la RATP dans le 14^{ème} arrondissement visant à définir les conditions techniques d'amélioration de la collecte sélective dans les transports en commun souterrains.



- **Décembre - Bilan du plan de prévention des déchets 2006-2010**

L'objectif de réduction des déchets de 23 kg par habitant en 5 ans fixé en 2006 par le plan de prévention des déchets (PPDP) a été dépassé et atteint 36 kg. Le bilan du PPDP a été approuvé par le Conseil de Paris de décembre 2010. Pour plus d'informations, rendez-vous page 18 du présent rapport.



Et demain

- Recyclage des épaves de vélo abandonnées sur la voie publique



- Développement du tri en axant les actions sur les secteurs à fort potentiel de tri (voir page 30)

- Expérimentation dans le 3^{ème} arrondissement de l'extension des consignes de tri des plastiques (voir page 30)



- Poursuite de l'opération « moins de déchets dans le XI^{ème} » (voir page 18)

- Expérimentation de collecte et de recyclage des CD/DVD dans le 11^{ème} arrondissement



- Développement d'une application « Guide du tri » sur Iphone

- Lancement d'un deuxième appel à candidature pour l'opération de compostage en pied d'immeuble

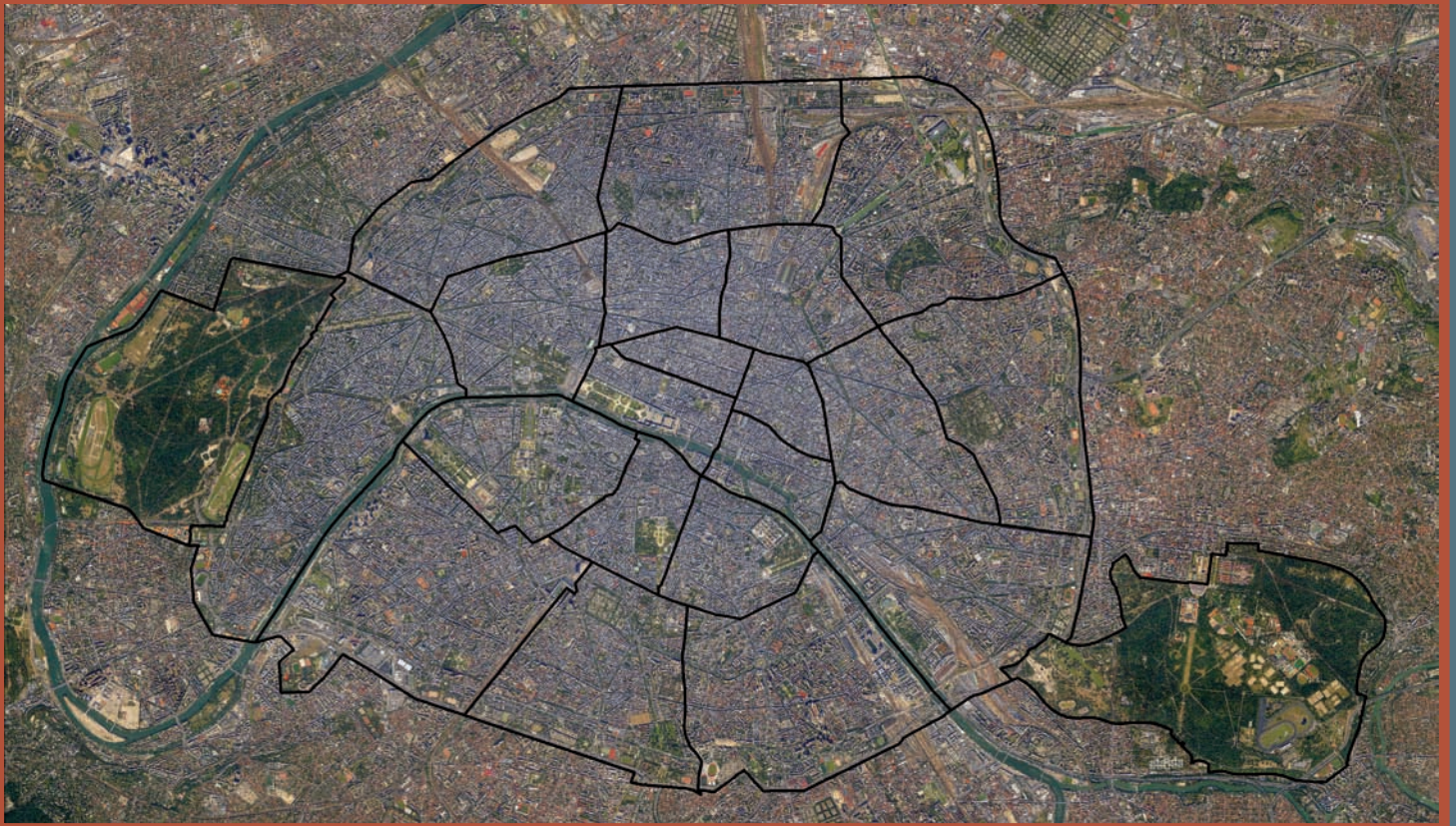


- Constitution de groupes de travail dans le cadre de l'O3R sur les thèmes du gaspillage alimentaire, du réemploi, de l'administration éco-responsable et de la communication pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets 2011-2015

- Mise en place d'un test de collecte des objets encombrants à des horaires plus adaptés au mode de vie des Parisiens dans les arrondissements volontaires (voir page 35)



- Tests de collecte avec des bennes 100 % électriques, et des bennes hybrides électriques-gazole



Source AeroScan®

Présentation générale des déchets à Paris

- ▶ Territoires et compétences
- ▶ Les différents types de déchets

Territoires et compétences

Paris est à la fois une commune et un département. Sur ce territoire s'exercent les compétences du Maire de Paris, mais aussi celles du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et du Préfet de Police.

En matière de gestion des déchets, la Ville de Paris dispose de la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Pour financer cette collecte, le Conseil de Paris vote chaque année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les ménages. La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti.

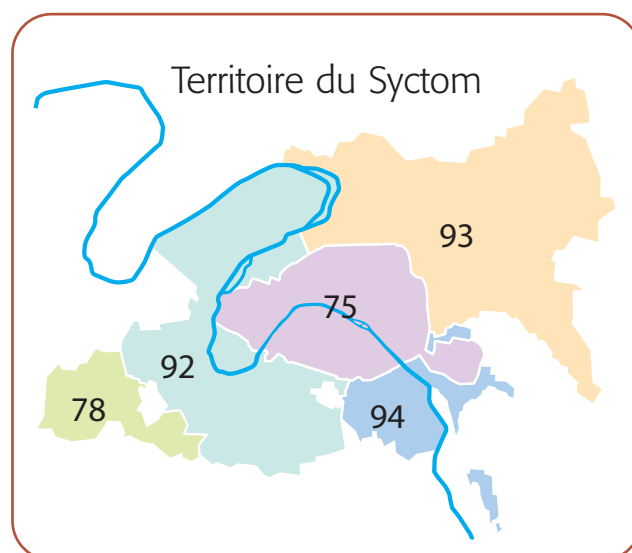
Le Conseil de Paris vote également la Redevance Spéciale (RS) pour les déchets non ménagers (entreprises, établissements publics) dont les déchets sont collectés par la collectivité.

Population desservie : 2 233 818 habitants

La compétence de traitement des déchets parisiens est confiée, comme pour 83 autres communes de la Région Ile-de-France, au Syctom : l'Agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le Comité du Syctom de l'agglomération parisienne est actuellement présidé par François Dagnaud, adjoint au Maire de Paris chargé de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, de la propreté et du traitement des déchets.

Population desservie : 5 660 214 habitants



En 2010, le SYCTOM devient Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le papillon, symbole de la métamorphose, évoque le processus de transformation des déchets en ressource. Par ses contours et sa couleur, il représente la zone centrale de l'agglomération et les territoires moins urbanisés autour.

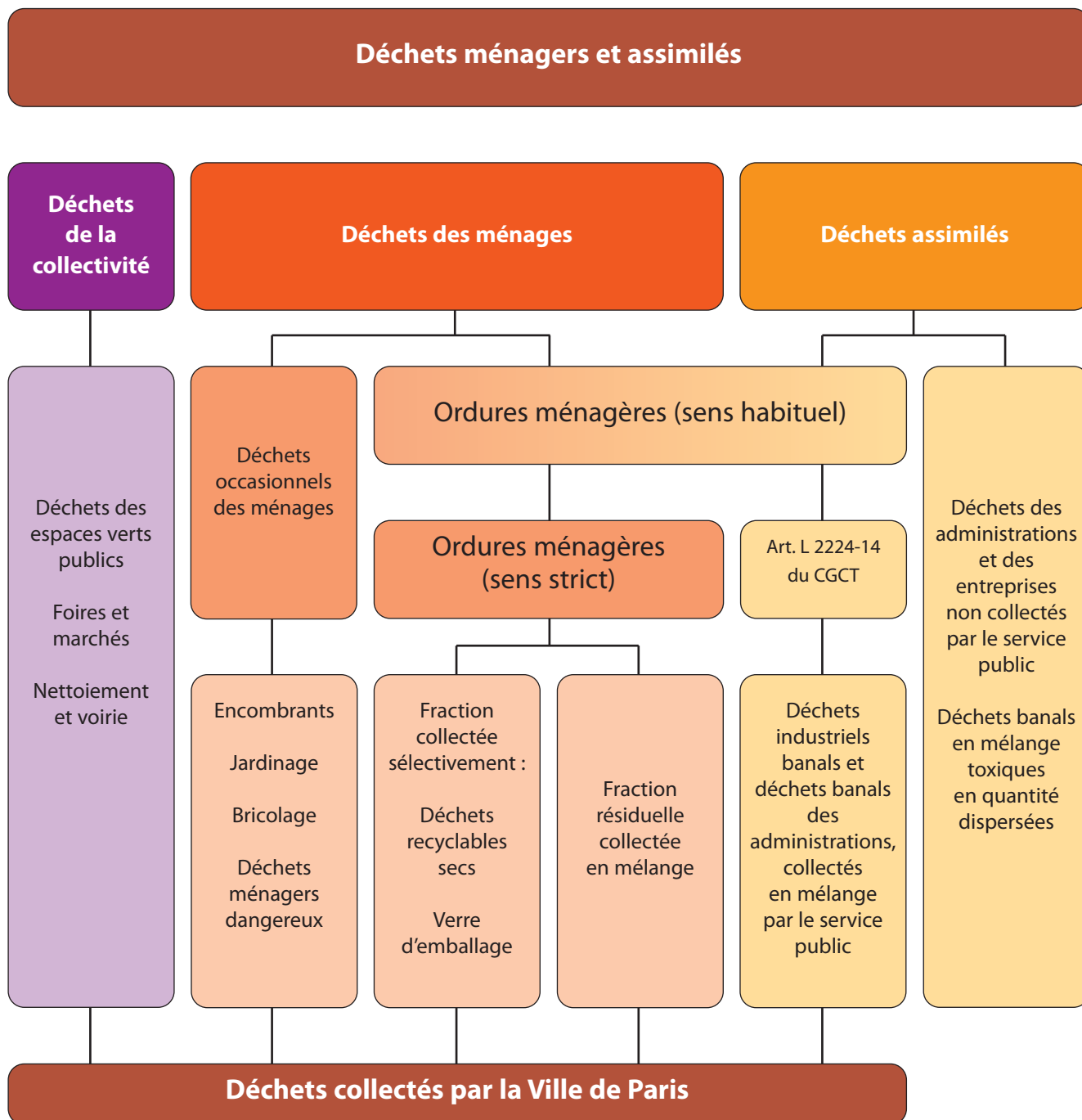


Les différents types de déchets

La Ville de Paris possède la compétence de collecte des « Déchets de la collectivité » et « Déchets des ménages » sur son territoire.

Concernant les déchets dits « assimilés », les entreprises peuvent signer un contrat avec la ville ou confier cette prestation à un prestataire privé.

L'ensemble des « Déchets Ménagers et Assimilés » et ceux collectés par la Ville de Paris sont présentés ci-après.



(Source : ADEME)



Je change mes habitudes, je réduis mes déchets...

La prévention des déchets

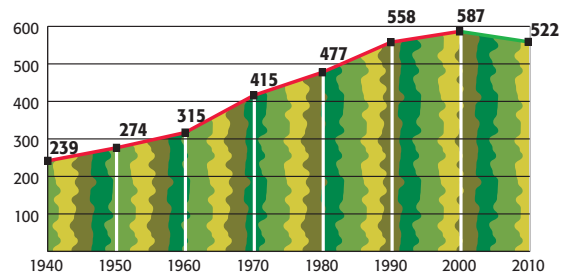
- ▶ **La Prévention – Qu'est ce que c'est ?**
- ▶ **La Prévention – Les actions déjà mises en œuvre à Paris**
- ▶ **La Prévention – Le Programme Local de Prévention des Déchets à Paris 2011-2015**

La prévention – Qu'est ce que c'est ?

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et le bouleversement de nos habitudes de consommation qui en découlent telles que l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, ordinateurs, portables, etc.) à durée de vie limitée.

Evolution de la production de déchets

En kg par habitant



Le tri, c'est bien mais cela ne suffit plus, il faut prévenir !

La collecte sélective connaît un succès croissant. Mais dans un contexte où les coûts de traitement des déchets augmentent régulièrement et où les ressources naturelles se raréfient, il convient de passer à une stratégie encore plus ambitieuse de prévention des déchets, qui implique tous les acteurs de la collectivité (ménages, industriels, commerçants, élus). « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter la nocivité des déchets pour l'homme et l'environnement. La conception des produits et de leurs emballages (éco-conception), leur mode de production et de distribution participent déjà à la prévention des déchets. Mais ce n'est pas suffisant. Notre comportement en tant que consommateur (acheter responsable, éviter le gaspillage, réparer, réemployer...) permet lui aussi d'éviter la production de déchets.

Les actions de prévention doivent intervenir au cours de la vie d'un produit, avant que celui-ci ne devienne un déchet.



La prévention – Actions déjà mises en œuvre à Paris

Bilan du plan de prévention des déchets 2006-2010 : un objectif largement dépassé

En décembre 2007, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité le Plan de prévention des déchets. Elaboré par la Mairie, en partenariat avec les entreprises, associations et organismes publics intéressés, ce plan ambitionnait de réduire la production des déchets ménagers parisiens de 23 kg par habitant en 5 ans, en faisant évoluer les comportements des habitants, des entreprises et des services publics au niveau de la production des déchets comme de la consommation.

Le bilan du Plan de prévention des déchets a été approuvé par le Conseil de Paris en décembre 2010. **Les objectifs fixés initialement ont été largement atteints.**

Le tonnage annuel est ainsi passé de 558 kg par habitant en 2006, à 522 kg par habitant en 2010, soit une réduction de 36 kg par habitant (- 6,3 %) du tonnage collecté.

Arrondissements	Production totale de déchets en en kg par habitant		
	2006	2010	Evolution (%)
1	1 488	1 404	- 6
2	1 437	1 165	- 19
3	683	659	- 4
4	773	813	+ 5
5	606	549	- 9
6	781	721	- 8
7	696	630	- 9
8	1 630	1 472	- 10
9	790	766	- 3
10	611	564	- 8
11	555	512	- 8
12	484	442	- 9
13	452	433	- 4
14	485	453	- 7
15	454	433	- 5
16	597	525	- 12
17	529	481	- 9
18	483	456	- 6
19	434	444	+ 2
20	426	409	- 4
Total	558	522	- 6



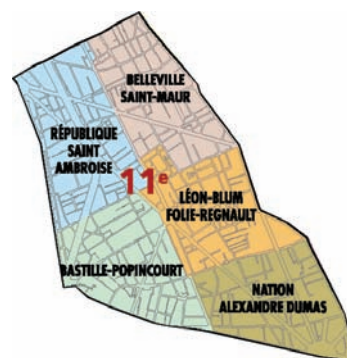
Dans 90 % des arrondissements la production de déchets en kg/habitant à diminué entre 2006 et 2010.

Les écarts contrastés de réduction entre arrondissements trouvent pour partie leur origine dans le ralentissement économique qui a frappé certaines activités.

La Prévention – Les actions réalisées dans le cadre du Plan de Prévention 2006-2010

L'opération « Moins de déchets dans le 11^{ème} »

La Ville de Paris a lancé avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement, l'opération test « Moins de déchets dans le 11^{ème} ». Pour la première fois en France, une action de sensibilisation et d'expérimentation de nouvelles pratiques de consommation éco-responsable est menée pendant quatre ans auprès d'une population de 60 000 habitants dans 2 quartiers du 11^{ème}. L'objectif est de réduire les déchets de 5 kilos par an et par habitant sur la période 2009 à 2013. L'année 2010 a été consacrée à la réalisation du diagnostic déchets de ce territoire et à l'élaboration de la stratégie de mobilisation des acteurs.



Soutien aux ressourceries

La Ville de Paris informe et soutient certaines initiatives en faveur de la prévention des déchets, à l'échelle de son territoire.

Elle participe par exemple au financement de « L'Interloque », première ressourcerie parisienne située dans le 18^{ème} arrondissement qui a pour vocation la collecte d'objets, leur réemploi, et leur valorisation. Les particuliers peuvent venir déposer des objets (électroménagers, meubles, quincaillerie, livres, textiles...) dont ils souhaitent se débarrasser et qui vont être réutilisés, réparés, en partie réemployés, ou recyclés.

Les quantités collectées ont progressé de 30 % entre 2009 et 2010, passant de 163 à 212 tonnes.



Semaine du développement durable et Semaine européenne de la réduction des déchets

La **Semaine du Développement Durable** se déroule chaque année du 1^{er} au 7 avril et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable. De nombreuses manifestations se sont déroulées dans les arrondissements parisiens en 2010 : animations, sensibilisations, stands d'information, bennes de collecte en démonstration, etc...

La **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde » et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. La Ville de Paris a organisé sur son territoire des stands d'information, des expositions, et des sessions de sensibilisation au gaspillage alimentaire grâce au kit « cuisine anti-gaspi » fourni par le Sycptom.



Le compostage collectif

Pour mettre en pratique le Plan de Prévention des Déchets (2006-2010), la Ville de Paris a étudié la faisabilité de différents dispositifs de compostage des déchets organiques. Elle a lancé en 2010, une opération de compostage collectif en pied d'immeuble.

Le principe est de proposer aux habitants et à des sites institutionnels volontaires, de déposer leurs déchets organiques dans des composteurs installés à proximité de leur immeuble. Le compost produit est réutilisé sur place dans les espaces verts, jardins et balconnières.



Un appel à candidature comportant des critères de pré-sélection a permis de recueillir 81 sites volontaires. La première étape a été de réaliser un diagnostic des sites afin de valider leur aptitude à composter. Il est ressorti que 44 ne présentaient aucune difficulté particulière, 25 étaient faisables sous condition et 12 présentaient des difficultés majeures.

Les premières inaugurations ont commencé en septembre 2010 et 32 sites compostaient au 31 décembre 2010.

Parallèlement à ce travail, la Mairie de Paris a organisé des sessions de formation de « guide composteur » pour les référents d'immeuble qui ont commencé à composter.

La collecte gratuite en porte-à-porte des déchets dangereux des ménages : un moyen de limiter la nocivité des déchets

Les déchets ménagers dangereux (peinture, solvants, javel) qui sont jetés dans l'évier ou dans les poubelles classiques constituent un risque majeur pour l'environnement. Une collecte séparée est indispensable au traitement de ces matières.



Dans le cadre de la prévention qualitative des déchets, la Mairie de Paris propose aux Parisiens un service d'enlèvement gratuit à domicile des déchets ménagers dangereux sur simple appel téléphonique au 01 43 61 57 36 ou au centre d'appel 39 75.



Une nouvelle solution pour éliminer les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

De plus en plus de personnes doivent pratiquer régulièrement des auto-injections dans le cadre du traitement d'affections particulières (diabète par exemple). Les éléments usagés qui résultent des soins peuvent présenter des risques pour le patient, son entourage, les agents responsables de la collecte des ordures ménagères ou pour tout usager de la voie publique, s'ils sont mélangés aux déchets ménagers classiques ou abandonnés.



Un décret paru en 2010 prévoit pour novembre 2011 d'obliger les pharmacies à mettre à disposition des patients en auto-traitement des boîtes homologuées gratuites, ainsi qu'un système de récupération de ces boîtes.

Pour anticiper cette réglementation et permettre une élimination conforme des DASRI, une trentaine de pharmacies parisiennes fournissent des boîtes jaunes sécurisées et se sont équipées de bornes de récupération « PHARMA COLLECT ». Les coordonnées de ces pharmacies sont disponibles sur le site internet : http://www.gap-hygiene-sante.com/liste_pava.php, placé sous la responsabilité de GAP Hygiène Santé.

La Prévention – Le Programme Local de Prévention des Déchets à Paris 2011-2015

Le Programme local de prévention des déchets (PLPD)

Les objectifs du Plan de prévention des déchets 2006-2010 étant atteints, l'heure est venue pour Paris de relever des défis plus ambitieux et d'accentuer son effort pour aboutir à une réduction continue et plus forte de la production des déchets à la source.

La Ville de Paris doit créer une dynamique nouvelle pour une meilleure gestion des déchets à l'instar des recommandations de la directive cadre européenne de 2008, des obligations des lois Grenelle environnement et des orientations des plans régionaux d'élimination des déchets approuvés par le Conseil de Paris.

La Ville de Paris retient 3 axes d'actions que sont la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets (politique dite des « 3R ») et fixe comme priorité pour sa dynamique nouvelle, la réduction des déchets à la source.

C'est pourquoi a été lancé fin septembre 2010, l'Observatoire de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets « O3R ». Lieu d'échanges, de concertation, d'initiatives, il permet de créer et animer un véritable réseau sur tous les aspects concernant la prévention et le recyclage des déchets et d'associer les différents acteurs à la mise en œuvre de la politique « 3R ».

Pour mettre en œuvre cette politique, la volonté de la Ville de Paris est d'établir avant le 1^{er} janvier 2012, **le Programme local de prévention des déchets (PLPD) de Paris**, compatible avec les orientations retenues par le Grenelle environnement, les plans régionaux et le plan de prévention du Sycotom. Ce programme vise à réduire de 7 % en 5 ans les déchets ménagers et assimilés (hors objets encombrants) par la mise en œuvre d'actions concrètes de proximité. Il se traduit pour la Ville de Paris par la volonté d'atteindre une production de 417 kg/habitant en 2015, soit une baisse d'environ 69 000 tonnes par rapport à 2009.

L'atteinte de l'objectif de réduction de 7 % en 5 ans de la production de déchets ménagers et assimilés (hors objets encombrants) nécessite la mise en place d'une stratégie efficace de mobilisation du territoire parisien autour de la prévention. L'observatoire sera un des points clé de la mobilisation des acteurs relais du territoire pour construire le Programme local de prévention des déchets.

Pour concevoir le Programme local de prévention des déchets, la Ville de Paris s'est associée à l'ADEME et s'appuiera sur le retour d'expérience de l'opération pilote, lancée en 2009, dans le 11^{ème} arrondissement, « Moins de déchets dans le 11^{ème} ». Ce programme sera compatible avec les orientations des plans de réduction des déchets du Sycotom et de la Région Ile-de-France.

Tableau de la production de déchets en kg par habitant, par arrondissement, dans le cadre du périmètre du PLPD :

Arrondissement	2009 (kg/hab)	2010 (kg/hab)	Evolution 2010/2009
1	1287,0	1322,8	+ 2,8 %
2	1084,4	1082,9	- 0,1 %
3	563,2	577,9	+ 2,6 %
4	721,1	731,3	+ 1,4 %
5	470,4	467,9	- 0,5 %
6	637,6	639,8	+ 0,4 %
7	547,9	549,0	+ 0,2 %
8	1375,7	1389,6	+ 1,0 %
9	684,6	684,5	0,0 %
10	483,1	482,3	- 0,2 %
11	435,1	430,6	- 1,0 %
12	366,4	361,0	- 1,5 %
13	355,6	351,5	- 1,1 %
14	385,2	371,5	- 3,5 %
15	352,2	351,6	- 0,2 %
16	459,2	444,1	- 3,3 %
17	409,6	399,6	- 2,4 %
18	385,1	374,4	- 2,8 %
19	354,0	363,1	+ 2,6 %
20	330,2	327,4	- 0,9 %
Services municipaux	2,9	2,5	- 13,8 %
DTQD	0,1	0,1	0,0 %
Paris	447,6	443,0	- 1,0 %

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les ordures ménagères et assimilés, et les déchets recyclables triés. Rapportée à la population, la production de déchets baisse sensiblement en 2010.

En considérant le périmètre total des déchets collectés, c'est-à-dire en ajoutant les déchets de voiries, de marchés alimentaires et les objets encombrants, le total par habitant reste stable par rapport à 2009.

Périmètre déchets	2009 (kg/hab)	2010 (kg/hab)	Evolution 2010/2009
Périmètre PLPD	447,6	443,0	- 1,0 %
Objets encombrants	40,5	43,0	+ 6,4 %
Déchets de voirie et détritiques des marchés	33,7	35,7	+ 5,9 %
Total	521,8	521,7	0,0 %



La collecte des déchets

- ▶ **L'organisation de la collecte des déchets**
- ▶ **La collecte des ordures ménagères résiduelles**
- ▶ **La collecte des multimatériaux recyclables**
- ▶ **La collecte du verre**
- ▶ **La collecte des déchets occasionnels et encombrants**
- ▶ **La collecte des déchets non ménagers**

La collecte des déchets

L'organisation de la collecte des déchets

A Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

En 2010, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte :

- des ordures ménagères, des emballages multimatériaux et des réceptacles de propreté (corbeilles de rue) dans les 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements ;
- des encombrants dans l'ensemble des arrondissements.

Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des ordures ménagères, des emballages multimatériaux et des réceptacles de propreté dans les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements ;
- du verre dans l'ensemble des arrondissements ;
- des réceptacles de propreté dans le cadre de services complémentaires pour l'ensemble des arrondissements.

Les différents dispositifs de collecte

En 2010, la collecte des déchets des ménages assurée par la Ville de Paris s'est faite :

en porte-à-porte :

- pour les ordures ménagères et assimilées, dans les bacs à couvercle vert collectés quotidiennement, sauf cas exceptionnels très localisés ;
- pour le verre, dans les bacs à couvercle blanc collectés une fois par semaine ;
- pour les déchets recyclables hors verre (papier, carton, bouteilles plastiques, etc.), dans les bacs à couvercle jaune collectés deux fois par semaine.

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 770 litres et la dotation par immeuble est fonction des besoins constatés.

en apport volontaire :

- pour le verre, dans les colonnes à verre situées sur la voie publique ;
- pour les déchets recyclables, par apport dans les deux espaces propreté de la Ville de Paris;
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques par apport dans les six déchetteries de la Ville de Paris.

sur appel :

- pour les encombrants, par la prise en charge en pied d'immeuble par les services de propreté sur rendez-vous auprès du serveur Paris Info Mairie 39 75 ou en ligne sur www.paris.fr.
- pour les produits dangereux, par la prise en charge à domicile par les services de propreté sur rendez-vous auprès du serveur Paris Info Mairie 39 75.

Enfin certaines collectes sont directement organisées soit par des éco-organismes soit par le biais des enseignes commerciales ou des associations : Recylum pour les lampes basse consommation et néons, Corepile pour les piles, Emmaüs le Relais pour les textiles...

Les adresses des points d'apport volontaire sont sur le site internet www.paris.fr ainsi que sur les sites des organismes en question.

Nature et volume des déchets collectés par la Ville de Paris

Décomposition des tonnages	2009	2010	Evolution
Ordures ménagères et assimilés	932 178	930 040	- 0,2 %
Bac à couvercle vert	841 716	840 625	- 0,1 %
Détritus des marchés alimentaires	18 639	21 774	+ 16,8 %
Autres déchets collectés sur voie publique ¹	56 620	57 956	+ 2,4 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ²	3 718	3 098	- 16,7 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères (refusés à l'entrée du centre de tri)	11 485	6 587	- 42,6 %
Recyclables acceptés en centre de tri	69 710	72 246	+ 3,6 %
Collecte du verre (bacs blancs + colonnes)	62 001	64 299	+ 3,7 %
Encombrants et déchetteries	90 392	96 142	+ 6,4 %
Des ménages (Collecte voie publique et apport en déchetterie)	89 060	95 068	+ 6,7 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris	1 332	1 074	- 19,4 %
Déchets verts incinérés ³	2 689	2 453	- 8,8 %
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD)	178	203	+ 14,0 %
TOTAL (tonnes)	1 157 148	1 165 383	+ 0,7 %
Population	2 215 197	2 233 818	+ 0,8 %
Production de déchets (kg/habitant)	521,8	521,7	0 %

¹ Cette catégorie comprend notamment les corbeilles de rues, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

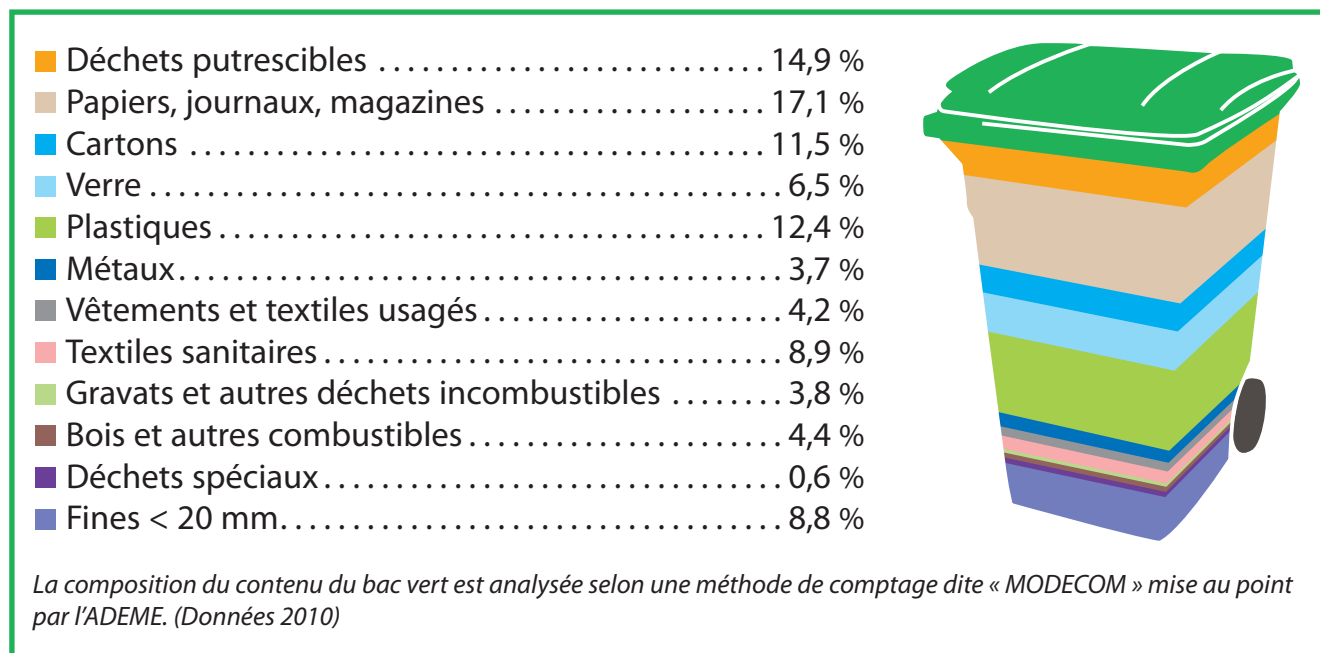
² Une partie des déchets produits par les services de la ville sont traités par le Sycotm. L'autre partie est traitée directement par des entreprises spécialisées.

³ Les déchets verts produits par les services municipaux et incinérés par le Sycotm sont en diminution depuis 2005 car ils sont peu à peu réorientés vers des filières de valorisation organique (compostage, paillage...) ou par le biais de prestataires privés. A terme, l'incinération des déchets verts devrait encore diminuer.

Le tonnage par habitant des déchets ménagers collecté a stagné en 2010 par rapport à 2009. Le tonnage des matériaux recyclables a crû de 3,7 % tandis que la collecte des objets encombrants a augmenté de 6,4 %. La baisse sensible des tonnages des matériaux recyclables déclassés à l'entrée des centres de tri indique l'amélioration du tri réalisé par les Parisiens.

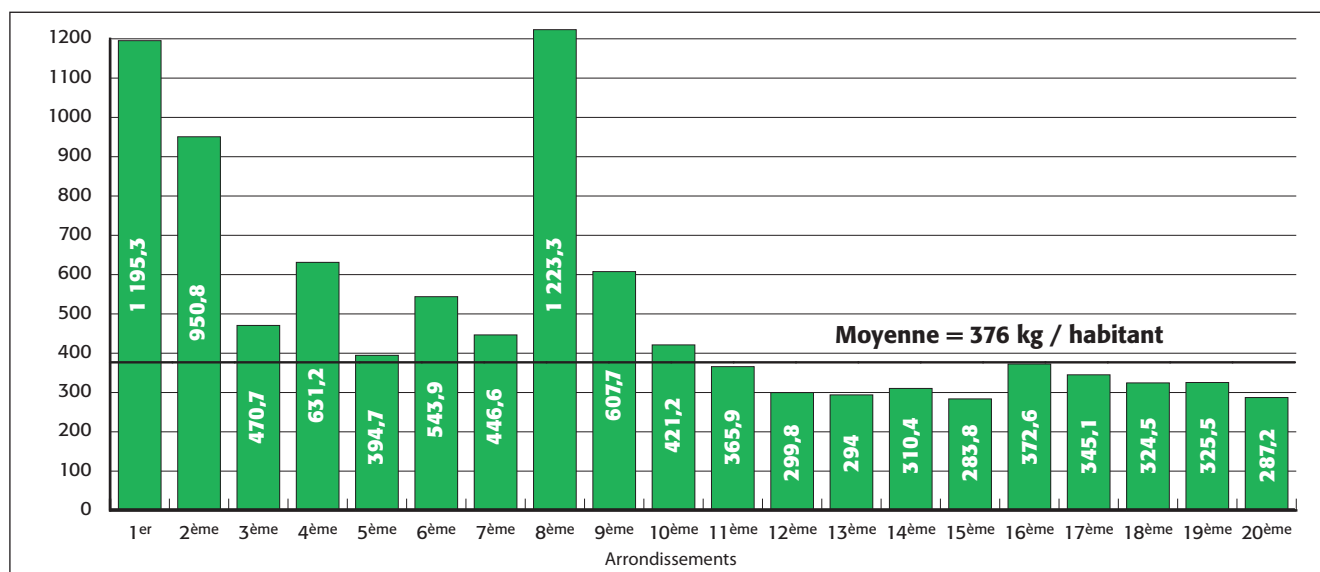
La Collecte des ordures ménagères résiduelles

La composition du bac vert selon une caractérisation MODECOM



Le bac vert est toujours constitué d'une part importante de déchets organiques et de matériaux recyclables (papier, carton, verre) mais celle-ci diminue grâce au progrès du tri. Les textiles sanitaires (lingettes, essuie tout...) ont nettement progressé et traduisent l'utilisation importante des produits « tout jetables ».

Production d'ordures ménagères résiduelles par arrondissement (en kg/habitant)



La production moyenne d'ordures ménagères issue du bac vert se situe autour de 376 kilos par habitant. Toutefois de fortes disparités existent dans les arrondissements à forte activité économique comme les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Les arrondissements centraux produisent globalement plus de déchets.

Le ramassage du bac vert en nombre de sorties de véhicules par jour

Pour collecter les ordures déposées dans le bac vert, les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

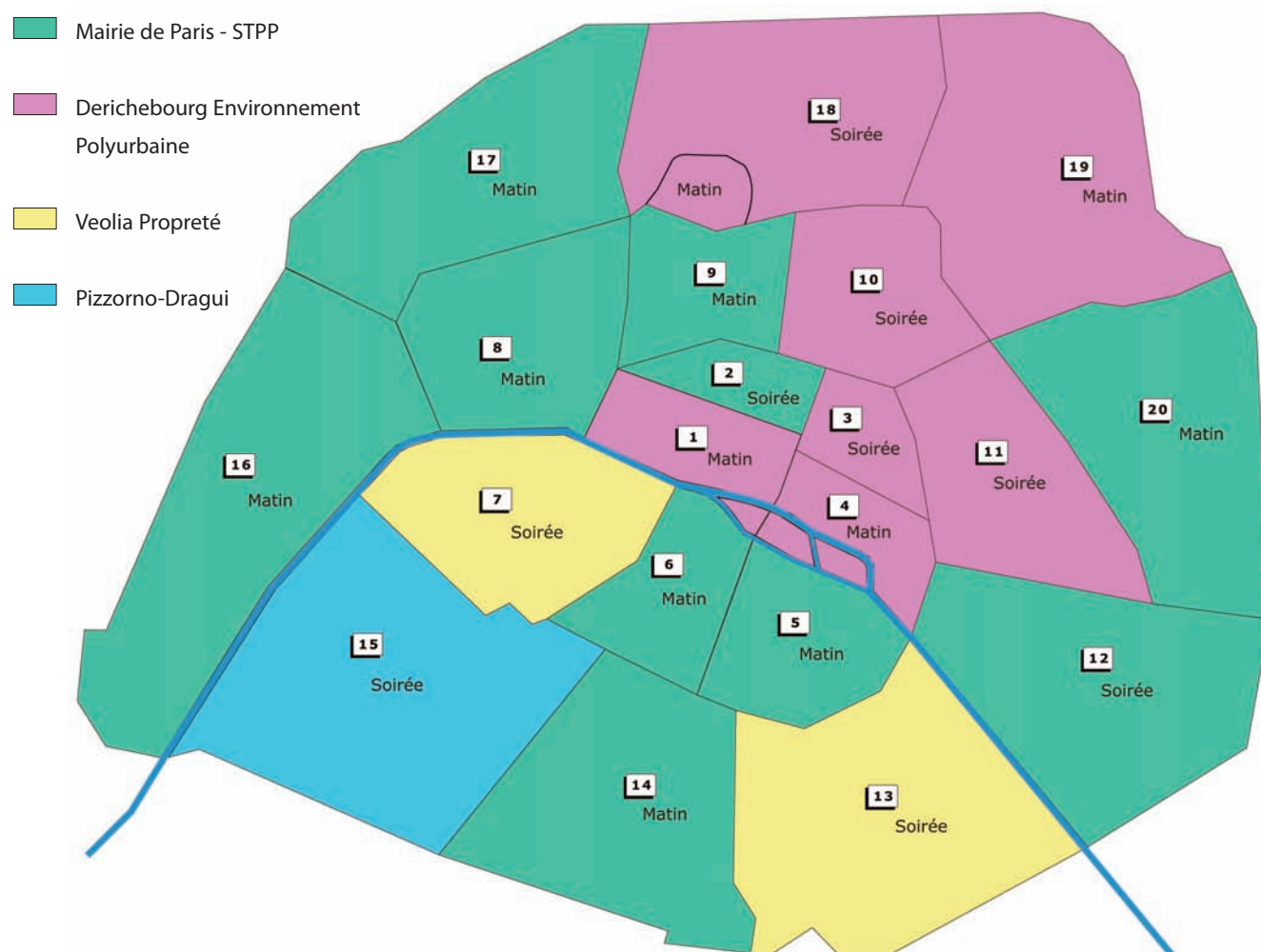
- 303 sorties le lundi
- 261 sorties du mardi au vendredi
- 234 sorties le samedi
- 162 sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi

Les bennes parcourent environ 600 itinéraires et effectuent chacune au moins 2 itinéraires par sortie.

Carte des horaires et prestataires de collecte

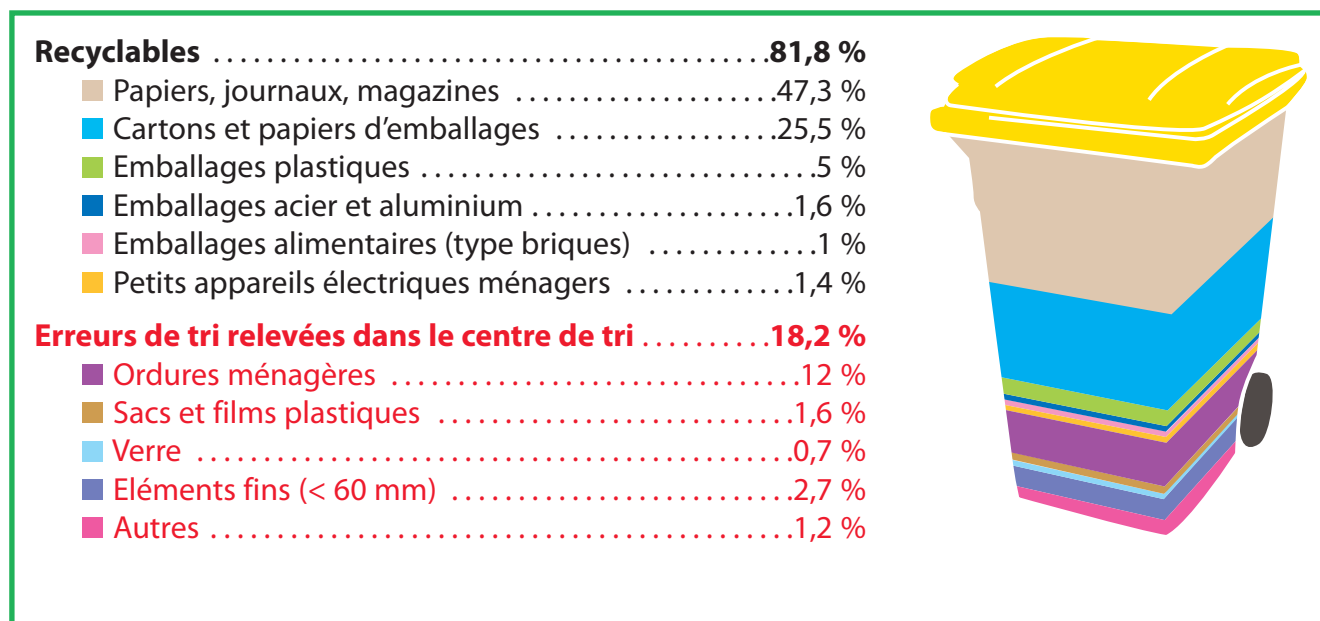
Les collectes d'ordures ménagères et des produits recyclables (sauf le verre) ont lieu dans la même tranche horaire. Globalement, la collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.

Une réorganisation des collectes matinales sur toute la demi-journée a permis de réduire l'impact des nuisances sonores sur cette période de la journée.



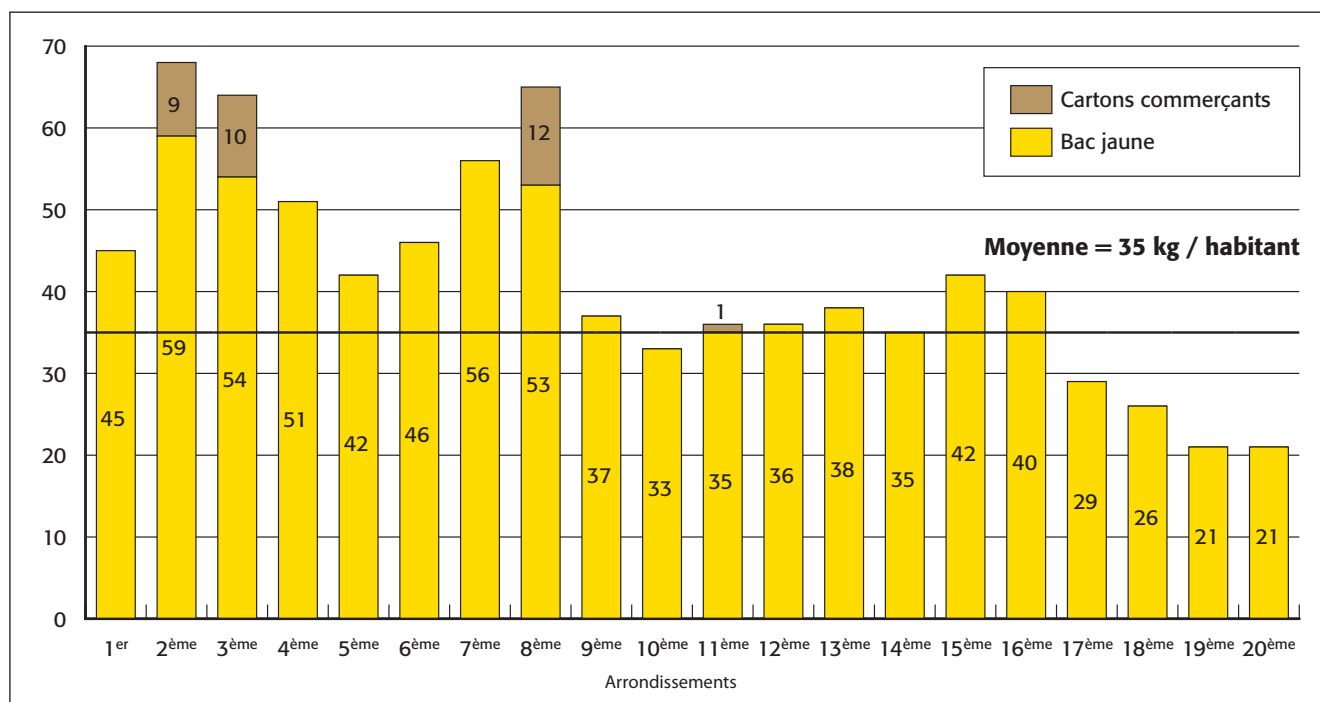
La Collecte des multimatériaux recyclables

La composition du bac jaune en 2010 (MODECOM)



Le bac jaune est constitué en grande majorité de papiers et de cartons. Si le nombre de bennes déclassées à l'entrée des centres de tri a fortement diminué, les erreurs constatées sur les chaînes de tri restent importantes mais sont en diminution par rapport à 2009 (-10 %).

Performances de collecte par arrondissement (en kg/habitant)



La performance moyenne de collecte du bac jaune est en baisse de 2 kg par habitant par rapport à 2009 mais le tri est de meilleure qualité (nombre de bennes refusées en centre de tri divisées par deux). La quantité d'emballages effectivement recyclée est donc en hausse de près de 4 %.

Dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème} arrondissements, où la part des professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 5 jours par semaine (collecte bihebdomadaire classique complétée par 3 collectes spécifiques) pour les cartons des commerçants accroît les performances de tri.

Les erreurs de tri ont un coût

La présence de déchets non recyclables dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères, et le non versement du soutien à la collecte sélective (126 € / tonne). Ainsi à la perte financière, s'ajoute celle du bénéfice écologique.

Par exemple, un pot de peinture à moitié plein, déposé dans un bac jaune, souillera l'intégralité d'une benne dont le contenu sera déclassé. Au total, le coût du déclassement s'élèvera à près de 280 € pour la collectivité.

Lien vers le Mémo du tri :

<http://www.paris.fr/pratique/environnement/ordures-menageres-tri/p5430>

Le ramassage du bac jaune en nombre de sorties de véhicules par jour

Pour collecter les déchets recyclables du bac jaune, les bennes ont réalisé en moyenne chaque semaine 378 sorties dont 15 réservées à la collecte des papiers et cartons des professionnels et des administrations. En effet, pour les professionnels, une collecte spécifique des papiers et cartons dans certains arrondissements à fort potentiel est réalisée 3 fois par semaine, en complément de la collecte bi-hebdomadaire.

Pour les horaires et les prestataires de collectes, ce sont les mêmes que pour les ordures ménagères (se reporter à la carte p. 27).

Etude d'optimisation des collectes sélectives avec Eco-Emballages

L'éco-organisme Eco-Emballages a lancé une étude à Paris, afin d'identifier les leviers d'optimisation pour augmenter les performances de la collecte sélective en milieu urbain dense. Ce travail qui a débuté en 2010, conduit à un plan d'actions qui se mettra en œuvre en 2011.

Il s'est déroulé en trois volets :

- des suivis de collecte ainsi que des analyses de composition des bennes (106 caractérisations). Les premiers résultats montrent que la moyenne parisienne des refus de tri est de 18 % avec de forts écarts selon les arrondissements. Pour le verre, la quantité collectée en apport volontaire est de bien meilleure qualité que celle de la collecte en porte-à-porte. La part des matériaux recyclables dans le bac à couvercle vert reste assez importante puisqu'elle avoisine les 35 %.
- une enquête qui porte sur l'habitat collectif et qui s'appuie sur 6 000 questionnaires envoyés auprès de bailleurs et syndics (locaux de propreté, bacs, affiches de tri...), ainsi que sur l'analyse des données socio-économiques de l'arrondissement.
- une étude sur les actions de sensibilisation mises en œuvre sur le tri.

Et demain ?

1 Identification des secteurs à fort potentiel de tri

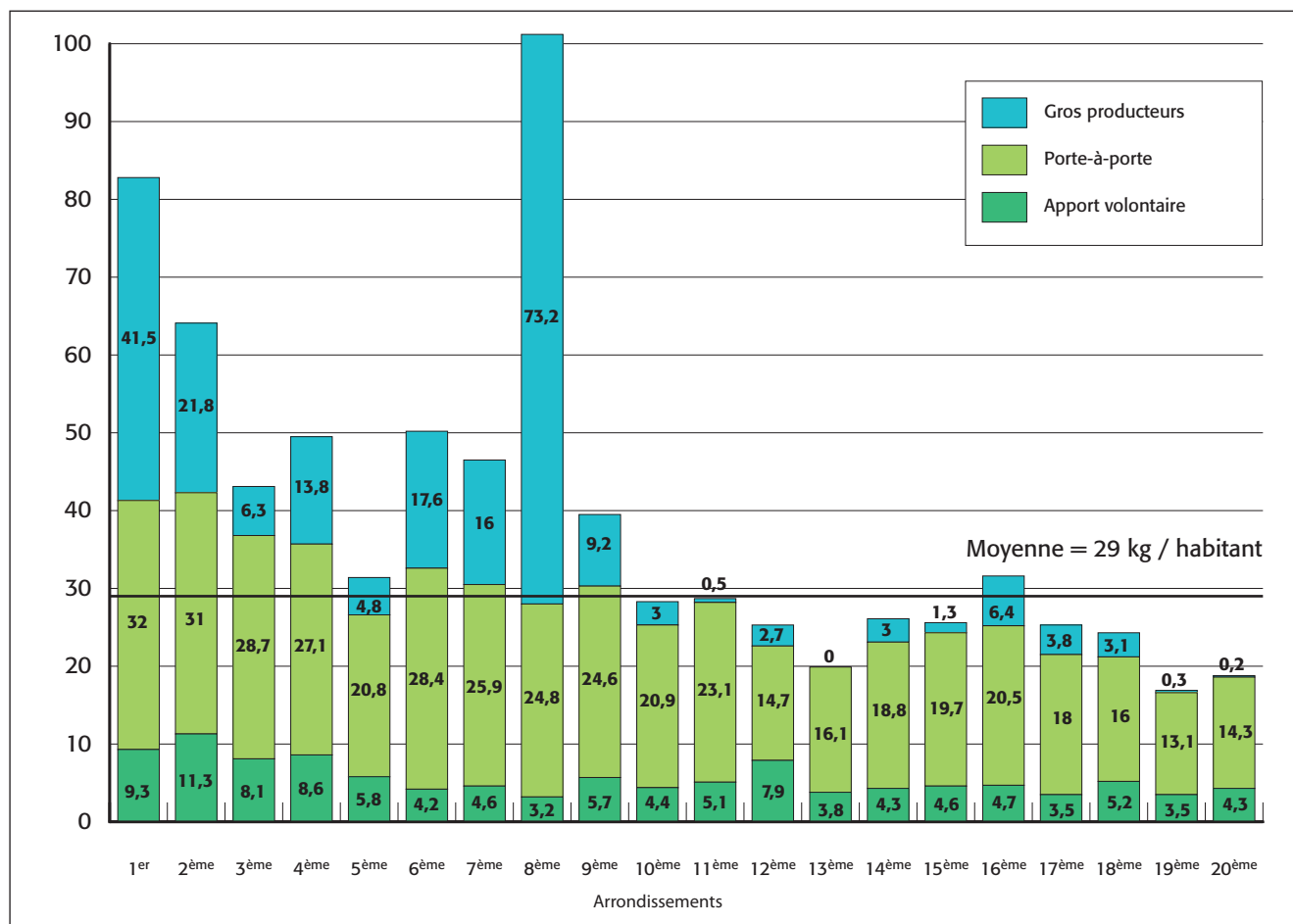
Suite à l'étude menée par Eco-Emballage, la Ville de Paris va identifier les secteurs où le tri est peu ou mal effectué, puis accompagner les habitants en réglant les dysfonctionnements techniques et développer une sensibilisation de proximité sur l'intérêt du tri et les consignes appliquées à Paris.

2 Expérimentation sur l'extension des consignes de tri des plastiques

Les habitants du 3^{ème} arrondissement participeront à une expérimentation nationale à partir de 2012, visant à trouver des filières de recyclage pour les plastiques souples qui ne sont pas recyclés actuellement (pots de yaourts, films plastiques...). Ils pourront déposer tous les plastiques dans le bac jaune qui sera ensuite trié dans un centre de tri dédié à cette expérimentation.

La Collecte du verre

Schéma exprimant les performances de collecte par arrondissement en kg/habitant



Globalement les performances du verre progressent légèrement passant de 28 à 29 kg par habitant. La collecte des gros producteurs de verre (cafés, hôtels, restaurants) dans les arrondissements centraux, et notamment les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, explique les pics de performance observés.

Les critères de qualité du verre

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers fixent des exigences de qualité du verre livré. Ces exigences appelées « Prescriptions Techniques Minimales » (PTM) s'appuient sur 3 paramètres :

- Les impuretés (papier, plastiques, boue...) : un maximum de 20 kg d'indésirables par tonne de verre est toléré.
- La présence d'infusibles (porcelaine, céramique, graviers...) : elle est limitée à 4,9 kg par tonne de verre. Les infusibles ne fondent pas à la même température que le verre et engendrent des défauts dans le verre neuf.
- La densité : la densité moyenne du verre doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés trop petits ne peuvent pas être triés.

Un effort de tri pourrait être réalisé par les gros producteurs de verre. Le verre en porte-à-porte collecté auprès des particuliers répond assez bien aux PTM, mais le verre déposé dans les colonnes est de bien meilleure qualité.

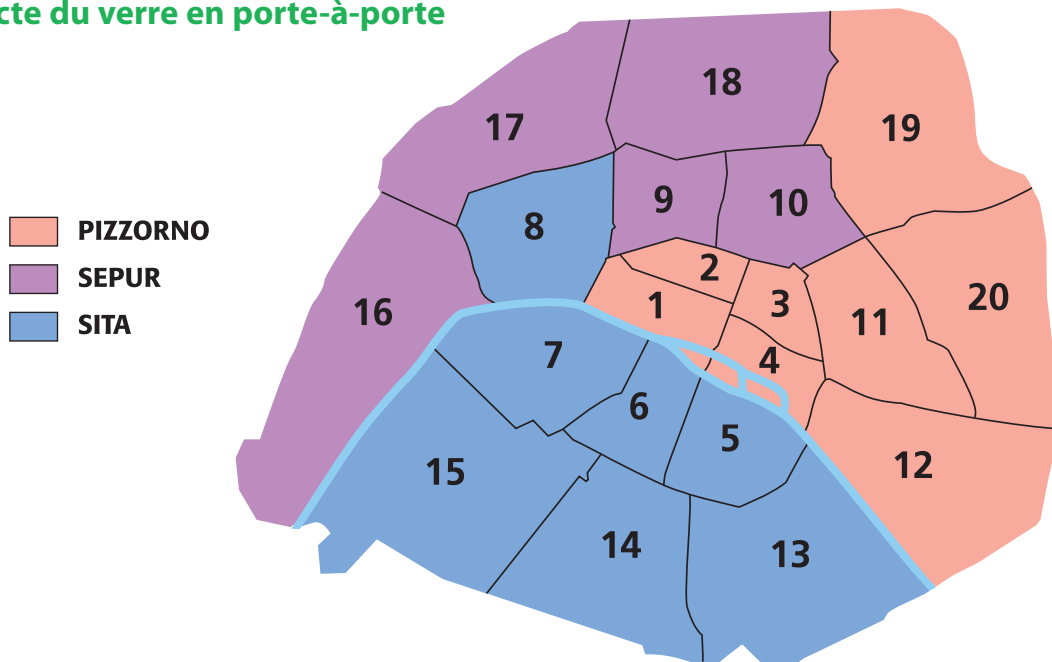
Le ramassage du verre en nombre de sorties de véhicules par jour

Pour collecter les bacs à verre, les bennes ont réalisé en moyenne dans l'année 155 sorties hebdomadaires dont 40 spécifiques pour les Gros Producteurs de verre (GPV), notamment les cafetiers et restaurateurs.

Carte des prestataires de collecte du verre

La collecte du verre est entièrement confiée à 4 entreprises privées. Depuis la notification des nouveaux contrats en juillet, SITA, SEPUR et PIZZORNO se partagent le territoire parisien pour la collecte en porte à porte. POLYURBAINE est chargé de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique pour l'ensemble de Paris.

Collecte du verre en porte-à-porte



ZOOM : le tri à Paris plage

La Ville de Paris a la volonté de développer la collecte sélective dans les lieux publics. L'événement « Paris Plage » qui s'est déroulé du 20 juillet au 20 août 2010 ne déroge pas à cette règle.

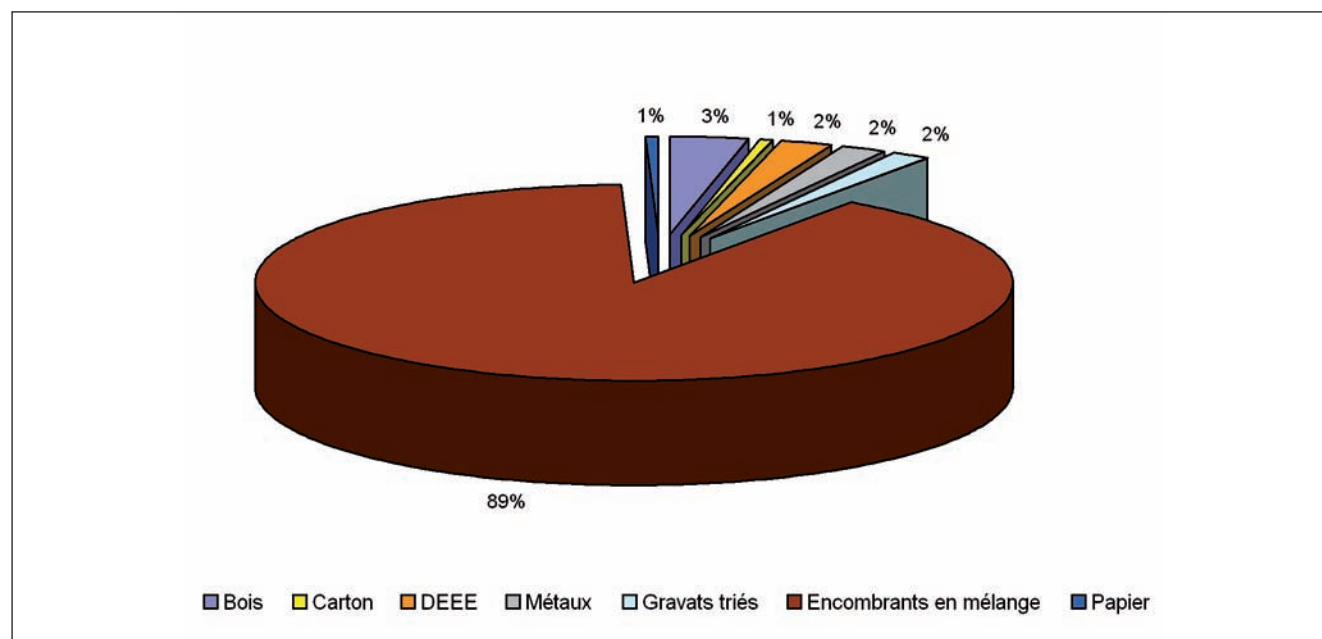
Pour cette édition, 126 corbeilles de rue vertes et jaunes, 46 bacs jaunes et 73 bacs verts ont été installés pour inciter les visiteurs à trier leurs déchets. Dans le cadre de cet événement, 4 tonnes de déchets recyclables et 25 tonnes de déchets résiduels ont été collectés. Par ailleurs, pour réduire les déchets, des gobelets consignés ont été distribués et le sable issu des plages, réutilisé.



La Collecte des déchets occasionnels et encombrants

Composition des objets encombrants

La figure ci-dessous indique la répartition du tonnage collecté par la Ville de Paris selon la nature des objets encombrants (% en poids).

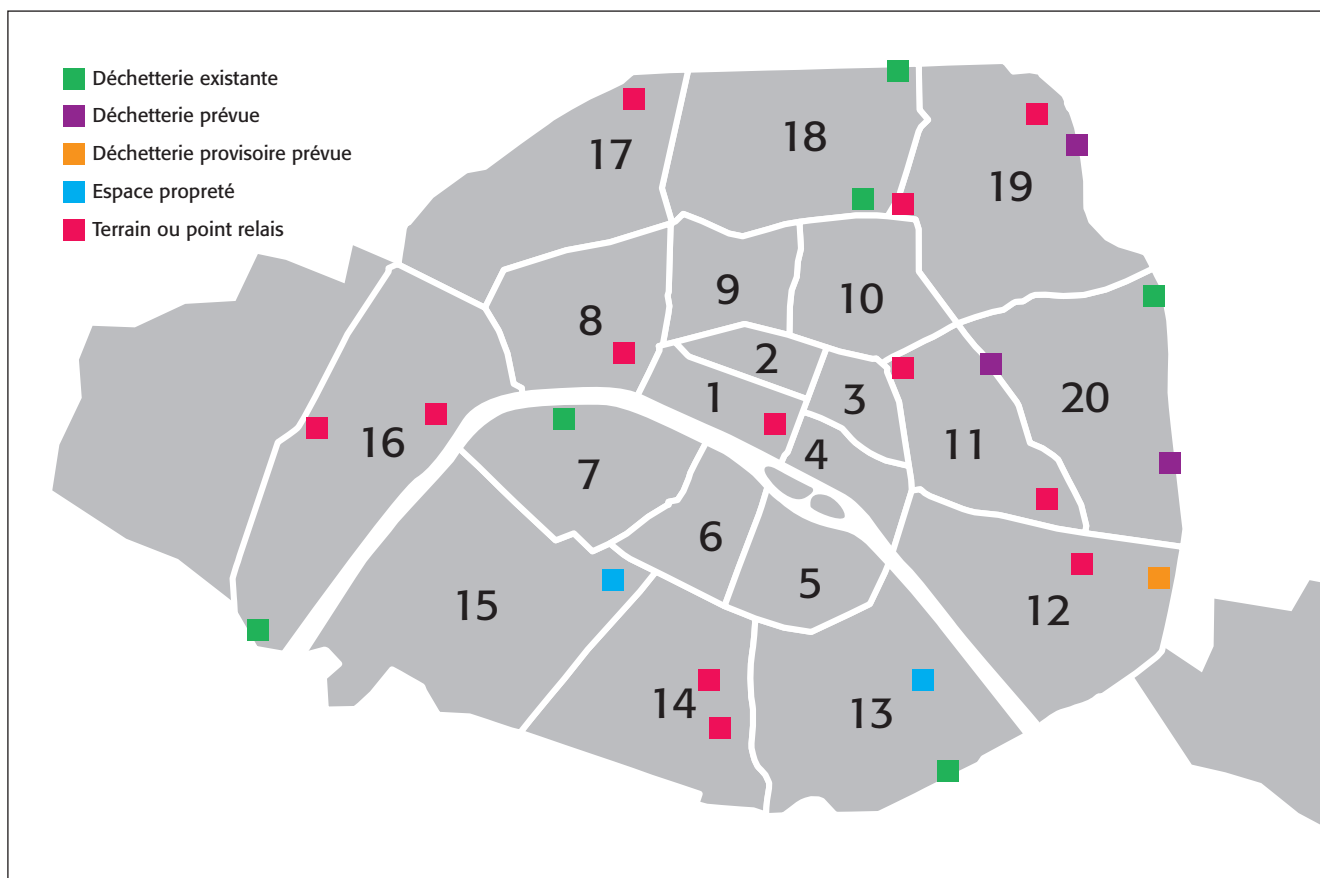


Cette décomposition montre la part majoritaire des encombrants en mélange qui résulte de la difficulté de trier les encombrants collectés sur appel ou ramassés sur la voie publique. Le manque de place dans les déchetteries et les conditions d'exploitation de la collecte ne permettent pas de retrier ces encombrants ou d'ajouter des caissons supplémentaires pour de nouvelles filières de valorisation.

L'apport volontaire en déchetterie

La Ville de Paris met à disposition des ménages parisiens, 6 déchetteries et 2 espaces propreté en accès gratuit.

Ces espaces de collecte en apport volontaire permettent d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et, d'autre part, la collecte des produits toxiques (batteries automobiles, pots de peinture, etc.) afin de les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.



- **Déchetterie** : lieu clos et gardé destiné aux objets encombrants, aux déchets recyclables et aux déchets toxiques.
 Sur 6 déchetteries, 2 sont gérées par la société EPES (Quai d'Issy 15^{ème} et Poterne des peupliers 13^{ème}), 1 par la société Derichebourg-Polyurbaine (Porte de la Chapelle 18^{ème}), et 3 sont en régie (Invalides 7^{ème}, Porte des Lilas 20^{ème} et Jessaint 18^{ème})
- **Espace propreté** : équipement de taille réduite, destiné au tri (Pasteur 15^{ème} et Vincent Auriol 13^{ème}). Ils sont gérés en régie.
- **Terrain ou point relais (fixe ou mobile)** : espace à l'usage du service technique de la propreté de Paris pour y transférer les encombrants collectés par les porteurs.

La prise en charge à domicile

Les Parisiens qui ne peuvent pas se rendre en déchetterie, ont la possibilité de demander l'enlèvement de leurs encombrants au pied de leur immeuble simplement en téléphonant au 39 75 ou directement en ligne sur www.paris.fr, grâce au logiciel de gestion centralisée RAMEN. L'enlèvement à domicile est réalisé dans la demi-journée suivant la prise de rendez-vous.



L'information sur ce service a été faite auprès de l'ensemble des bailleurs et syndics d'immeubles parisiens par diffusion systématique d'affiches et lors du salon annuel de la copropriété.

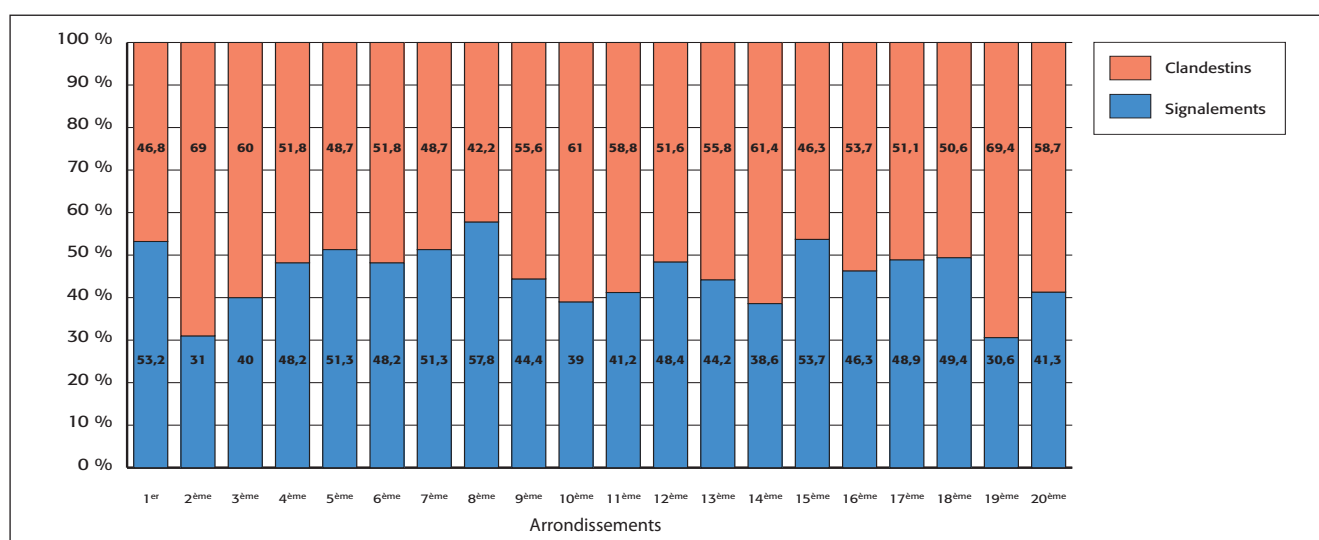
Bilan des appels téléphoniques

En 2010, les demandes de rendez-vous pour l'enlèvement d'objets encombrants ont progressé de 1 % par rapport à 2009 grâce à la communication de proximité. Elles représentent ainsi 44 % des enlèvements. Les 56 % restant sont encore des dépôts clandestins.

Sur l'ensemble des objets collectés, il a été dénombré environ 39 000 sommiers, 9 700 baignoires et 21 000 escabeaux.



Répartition des enlèvements d'objets encombrants par arrondissement et par nature de dépôt



Pour améliorer ce résultat, il est envisagé pour 2011 de modifier les horaires et les modalités de prise de rendez-vous :

- ▶ au niveau de la prise de rendez-vous : la liste des objets encombrants à signaler sera réduite afin de la rendre plus simple ; la saisie des adresses sera préenregistrée afin de pouvoir ensuite géo localiser les rendez-vous et les points de dépôts sauvages, et optimiser les itinéraires de collecte ; il est prévu de déployer la prise de rendez-vous via une application Iphone.
- ▶ au niveau de l'horaire de dépose des objets encombrants sur la voie publique suite à un rendez-vous : une expérience consistant à autoriser la dépose sur voie publique à des horaires plus adaptés au mode de vie des Parisiens va être menée avec des mairies d'arrondissement volontaires. Ainsi, pour ces arrondissements, les Parisiens seront autorisés à déposer leurs encombrants devant leur domicile, du lundi au samedi, entre 20h00 et 22h00 au lieu de 6h00 et 8h00 pour un enlèvement le matin, ou, entre 11h00 et 13h00 au lieu de 12h00 et 14h00 pour un enlèvement l'après-midi.

Les mairies des 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements sont volontaires pour cette expérimentation à compter de septembre 2011.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)

En 2007, la ville a conclu avec l'éco-organisme OCAD3E une convention de récupération des DEEE dans ses 6 déchetteries et 7 points de regroupements des objets encombrants. Dans ce cadre, des aides financières sont apportées pour le tri, la collecte et la communication auprès de la population. En 2010, 2 138 tonnes de DEEE ont été collectées, ce qui correspond à 1 kg par Parisien.

Deux hypothèses peuvent expliquer ce résultat, en baisse de 10 % par rapport à 2009. La première est que les Parisiens recourent de plus en plus au « 1 pour 1 » pour l'électroménager (reprise par l'enseigne commerciale de l'ancien appareil lors d'un nouvel achat) en raison de la difficulté de stockage dans leur logement. La deuxième est que certains appareils déposés sur la voie publique sont récupérés pour les métaux qu'ils contiennent.

Le nouvel objectif de collecte au niveau national défini dans l'agrément d'OCAD3E est de 10 kg par habitant en 2014. Pour atteindre cet objectif, les professionnels vont proposer en 2011 la reprise en « 1 pour 0 » (plus besoin d'acheter un appareil neuf pour donner l'ancien) pour les petits appareils électroménagers. La Ville de Paris, en liaison avec les éco-organismes, va informer les Parisiens sur les magasins engagés en mettant à leur disposition, sur le site Internet www.paris.fr, la carte des points de dépôt.

Enfin, il est toujours possible pour les Parisiens de déposer les petits appareils ménagers dans le bac jaune.

La Collecte des déchets non ménagers

Définition et type de collecte

Une partie des déchets des entreprises est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers, ce sont des déchets dits « assimilés ».

A condition que ces déchets ne posent pas de contraintes particulières de service, ils peuvent alors être collectés par la Ville de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale ».



Les tarifs de la redevance spéciale sont votés par le Conseil de Paris. Ils s'appliquent aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour. Les établissements qui proposent une restauration sur place sont exonérés. Le montant est constitué d'une part fixe destinée à financer les frais fixes de la prestation et d'une part variable qui est fonction du tonnage produit. Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est réalisé lorsque le volume de déchets triés dans le bac jaune est supérieur à 1 270 litres.

Les déchets sont collectés 7 jours sur 7 dans des bacs à couvercle marron pour les déchets résiduels. Les déchets recyclables sont collectés 2 fois par semaine dans des bacs à couvercle jaune.

Au dernier trimestre 2010, le nombre de contrats signés dans le cadre de la redevance spéciale s'établissait à 2 911.

Les déchets de la collectivité : définition, type de collecte

Les activités de la Ville de Paris sont multiples et variées : elles vont de la gestion des crèches et des écoles à l'entretien des rues et des bâtiments publics, de l'accueil du public en mairie à l'entretien des jardins municipaux. Les catégories de déchets issus de ses activités sont nombreuses et variées. Pour les déchets produits directement par les services, des mesures spécifiques sont établies pour les réduire et développer leur recyclage. Pour les Parisiens fréquentant les lieux publics ou des événements, des dispositions sont prises chaque fois que possible pour leur donner la possibilité de trier leurs déchets.



Les moyens pour assurer la collecte des déchets

- ▶ **Les contenants**
- ▶ **Les moyens humains**
- ▶ **Les moyens matériels**

Les contenants

Les bacs de collecte

La mise à disposition de bacs est gratuite pour les ménages et fait partie du tarif de la redevance spéciale pour les activités économiques et les administrations. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès de la division de propreté.



Le parc de conteneurs au 31/12/2010

Mis gratuitement à disposition des ménages						Attribués aux professionnels en contrat avec la Ville de Paris	
Bacs à couvercle vert (OM)		Bacs à couvercle jaune (MM)		Bacs à couvercle blanc (verre)		Bacs à déchets non ménagers (DNM)	
Nombre	Volume en litres	Nombre	Volume en litres	Nombre	Volume en litres	Nombre	Volume en litres
189 855	51 587 990	113 290	31 179 260	65 824	10 848 540	72 929	21 055 730

Les bacs sont fournis par quatre sociétés : Citec, Plastic Omnium, Conteneur et Sulo qui en assurent également la maintenance et le renouvellement selon la répartition géographique suivante. Comme l'an passé, la répartition ménages / entreprises de dotations en bacs a été mise à jour. Ainsi une partie des bacs à ordures ménagères a été réaffectée en bacs à déchets non ménagers.

Société	Arrondissements
Citec	8 ^{ème} - 9 ^{ème} - 10 ^{ème} - 13 ^{ème} - 14 ^{ème}
Plastic Omnium	5 ^{ème} - 6 ^{ème} - 7 ^{ème} - 17 ^{ème} - 18 ^{ème} - 19 ^{ème} - 20 ^{ème}
Conteneur	1 ^{er} - 2 ^{ème} - 15 ^{ème} - 16 ^{ème}
Sulo	11 ^{ème} - 12 ^{ème}

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels. Par ailleurs, au fil des renouvellements, les bacs sont équipés de puces pour un suivi de leur localisation, des volumes collectés et une optimisation des itinéraires de collecte.

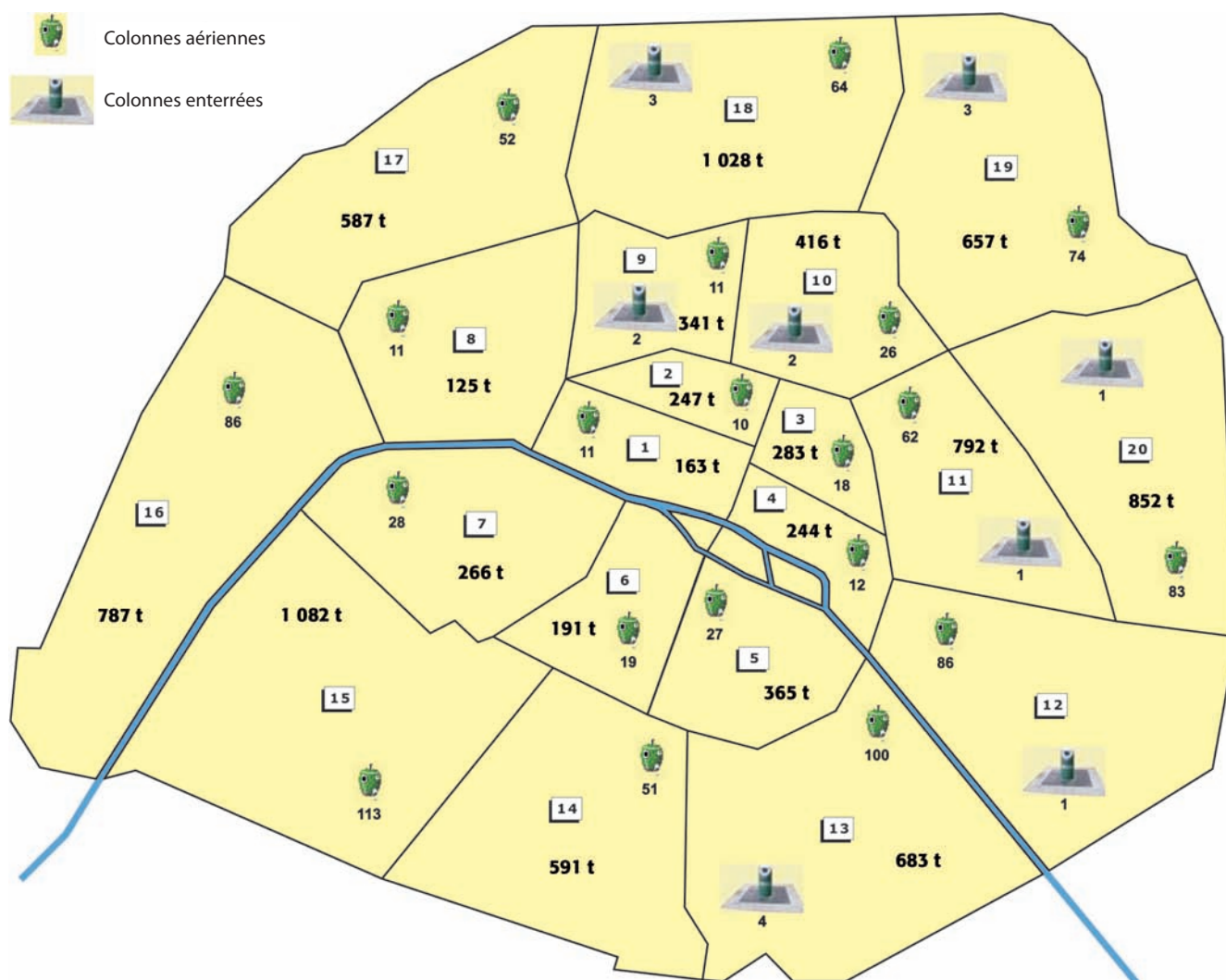
Les colonnes à verre

944 colonnes à verre insonorisées sont à disposition des Parisiens sur la voie publique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé) qui dessert environ 65 % des habitations. Le dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes. La diminution du nombre de colonnes en 2010 s'explique d'une part, par la suppression de certaines colonnes pendant la durée des travaux de voirie et d'autre part, par la diminution du remplacement des colonnes vétustes avant la mise en œuvre d'un nouveau marché public qui proposera des colonnes neuves.

Il existe également 17 colonnes à verre enterrées, dans les arrondissements 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19 et 20. Ce dispositif présente de nombreux avantages par rapport aux colonnes dites « aériennes » : diminution sensible du bruit lors des dépôts de verre puisque le caisson se trouve dans le sol, accessibilité à tous notamment des handicapés (opercule situé à 1,10 mètre de hauteur), diminution de l'encombrement au sol et fréquence de vidage réduite car la capacité de contenance est supérieure.



Carte des implantations de colonnes à verre et des tonnages collectés au 31/12/2010



Les moyens humains consacrés à la collecte

Les agents opérationnels : les effectifs régie (services municipaux) et entreprises.

Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31/12/2010. Ils sont exprimés en équivalent temps plein, et ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte.

En raison de la polyvalence des agents qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs du tableau suivant sont estimés par la Ville de Paris.

Pour la collecte des objets encombrants, la Ville de Paris affecte 714 ETP ripeurs, 23 ETP conducteurs, 72 ETP chefs d'équipe et 15 ETP d'agents de maîtrise, soit 824 ETP. En outre, elle affecte 88 ETP à la réalisation de missions de collecte exceptionnelles (vidages supplémentaires de RDP, précollecte sur certains marchés de quartier, collecte de feuilles, etc.).

Hors les missions précédentes, les effectifs consacrés par la régie à la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des vidages réguliers des réceptacles de propreté, des marchés alimentaires sur la moitié des arrondissements sont :

Répartition	Régie		
	Femmes	Hommes	Total
Rippeurs (éboueurs)	29	638	667
Conducteurs	4	457	461
Chefs d'équipe	3	64	67
Agents de maîtrise	1	12	13
Total	37	1 171	1 208

Les effectifs présentés dans le tableau suivant sont ceux déclarés par les entreprises hors intérimaires, pour la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables, des réceptacles de propreté, des marchés alimentaires sur la moitié des arrondissements, et du verre pour tout Paris.

Répartition	Entreprise		
	Femmes	Hommes	Total
Rippeurs (éboueurs)	0	561	561
Conducteurs	1	371	372
Chefs d'équipe	0	9	9
Agents de maîtrise	1	49	50
Total	2	990	992

Au total 3 112 agents, dont 74 femmes, sont chargés de la collecte des déchets produits sur l'ensemble de Paris.

La féminisation des métiers de la collecte

Le Service Technique de la Propreté de Paris présente un taux de féminisation de 3,4 %. En 2002, avec l'ouverture aux femmes du métier d'éboueur, leur part dans les effectifs n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2009. Pour la première fois en 2010, elles ont été moins nombreuses à postuler pour les métiers d'éboueur.



Les différents métiers au service de la collecte

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les ambassadeurs et médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets. En 2010, ils étaient 104 à exercer cette fonction.
- Les inspecteurs de salubrité : les agents de la Ville de Paris ne peuvent assurer la collecte des déchets que dans la mesure où les règles de présentation des déchets sont respectées (horaires, dépôts dans les conteneurs...). Cette présentation n'étant pas toujours spontanée, le Centre d'Action de la Propreté de Paris (C.A.P.P.) est amené à verbaliser en cas de non respect de la législation (16 449 procès-verbaux dressés en 2010 dont 11 093 concernent le dépôt de déchets).

Bilan sur les accidents de travail

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Des agents « relais de prévention hygiène et sécurité » réalisent un suivi de ces accidents.

Les statistiques présentées ci-après prennent en compte le nombre de jours d'arrêt générés en 2010, mais aussi ceux liés à des accidents des années antérieures et ayant généré des jours d'arrêt en 2010. La Ville de Paris a fixé un objectif de réduction de 20 % du nombre d'accidents sur trois ans à partir de 2008.

Pour les activités de collecte, de nettoyage et de balayage, l'année 2010 connaît un infléchissement notable proche de 12 % pour le nombre des accidents et de 22 % pour les jours d'arrêt.

Pour les seules activités de collecte, l'infléchissement est globalement de 7 % sur la même période, la collecte restant, par essence, accidentogène.

Evolution des accidents de travail par activité de collecte

Type de collecte*	2009	2010	2009/2010
Collecte OM	354	317	- 11 %
Collecte MM	20	23	+ 13 %
Collecte OE	166	158	- 5 %
Déblaiement de marché	29	33	+ 13 %
Total	569	531	- 7 %

* ces chiffres ne prennent pas en compte les accidents liés au nettoyage et au balayage

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent près de 90 % du total des accidents liés à l'activité de collecte.

Les moyens matériels affectés à la collecte des déchets

Nombre de véhicules affectés à la collecte des déchets

A Paris, 525 bennes et 150 petits utilitaires, tous conformes aux normes en vigueur et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit, assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

En complément de cette flotte, environ 150 petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues parisiennes pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

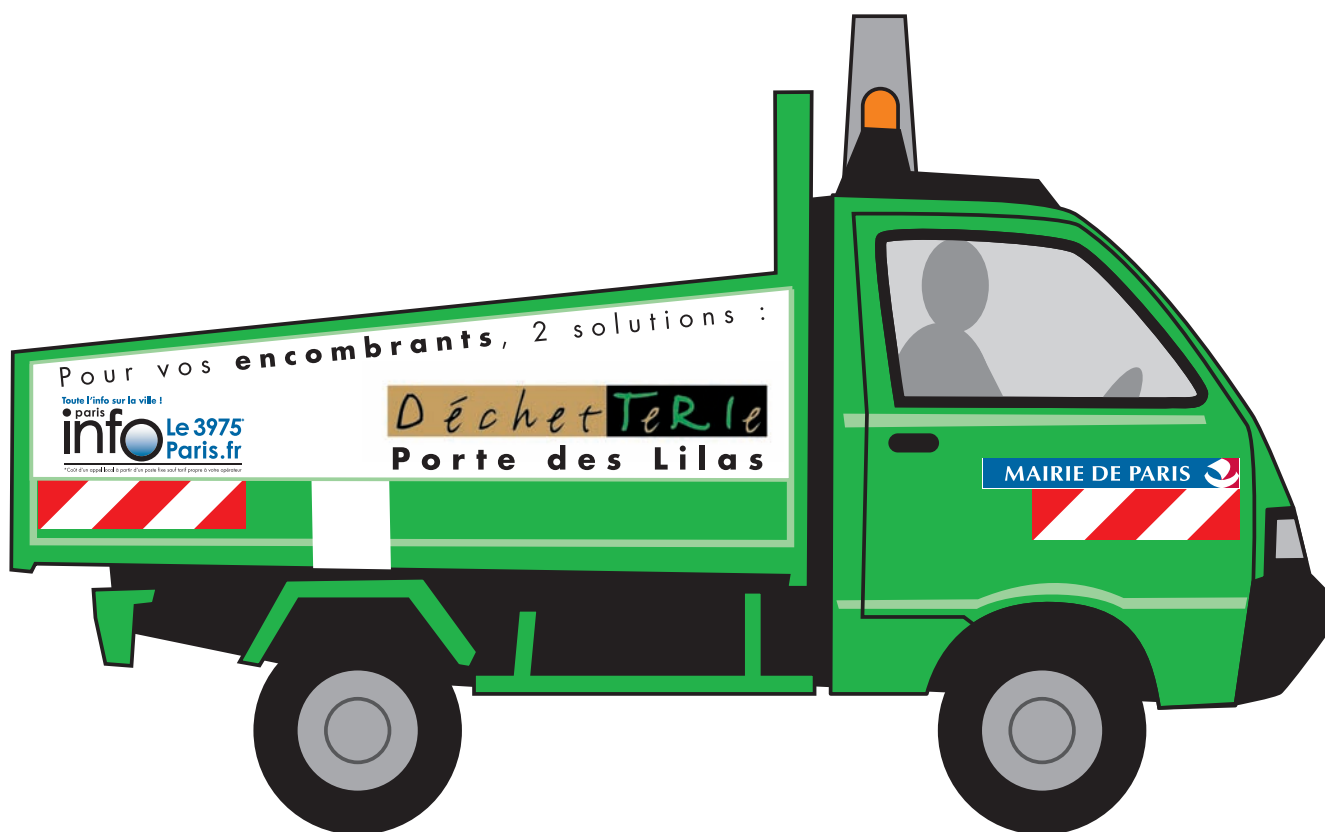
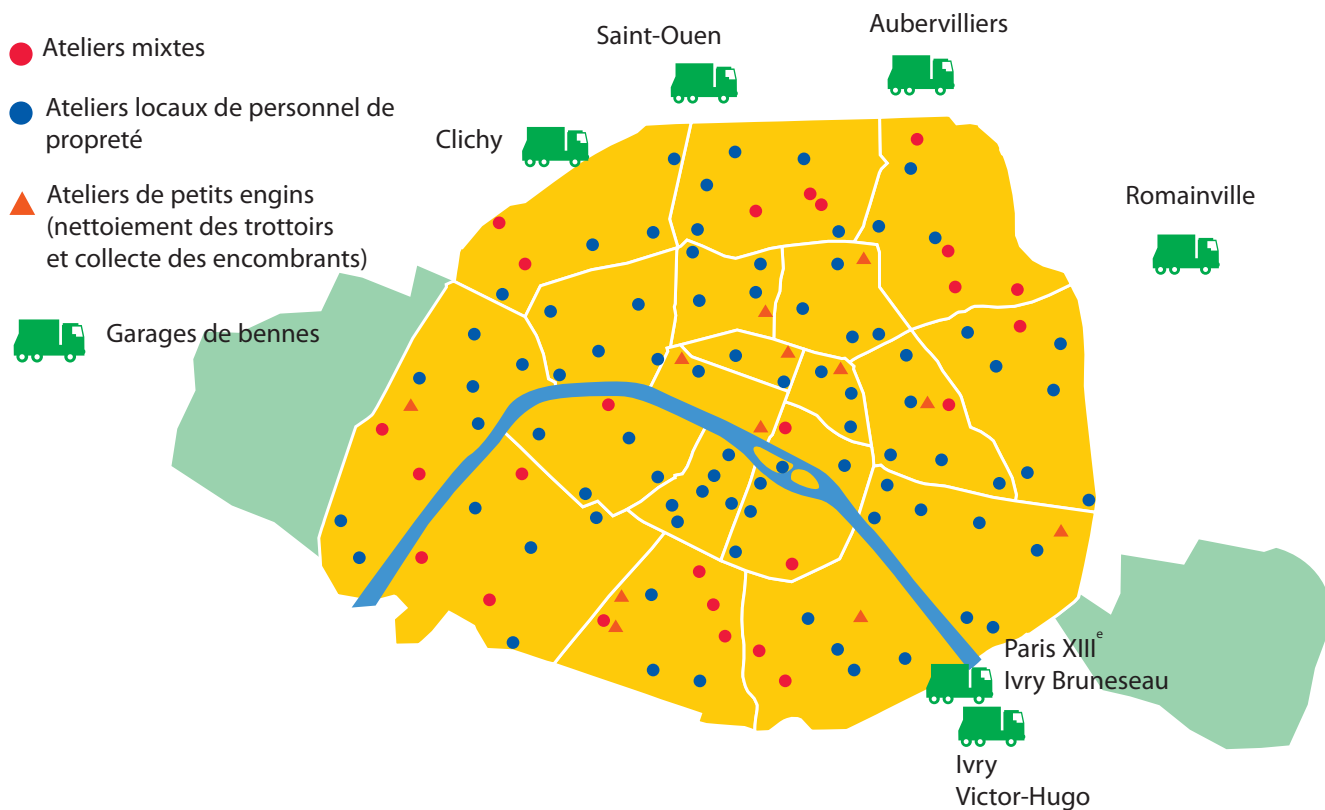
Types de véhicules	Régie	Entreprises	Total
Bennes (OM, MM, Verre)	240	257	497
dont GNV	177	150	327
diesel	63	107	170
Bennes pour encombrants (OE)	8	20	28
dont GNV	8	6	14
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	150	0	150
Total*	398	277	675

Comme annoncé en 2009, les véhicules au GNV ont été en partie remplacés par des véhicules à motorisations gazole répondant aux normes Euro5, plus intéressantes sur le plan de la pollution et du coût.

Caractéristiques des bennes

Caractéristiques des bennes				
Type de benne	Volume	Poids total en charge	Charge utile	Dimensions
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	Conforme code de la route
Voie extra large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	Conforme code de la route

Carte d'implantation des ateliers et garages





Le traitement des déchets

- ▶ **La valorisation matière**
- ▶ **La valorisation énergétique**
- ▶ **Le stockage des déchets**
- ▶ **Le devenir des déchets parisiens**

Le traitement des déchets collectés par la Ville de Paris est confié au Syctom de l'agglomération parisienne, à l'exception du verre repris directement par la société Saint-Gobain, et des matériaux triés issus des déchetteries acheminés directement dans les filières de recyclage.

La politique du Syctom en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : contribuer à la réduction des déchets, diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions et développer le recours aux modes de transport alternatifs.

Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations : les centres de tri, les usines de valorisation énergétique et les installations de stockage des déchets.

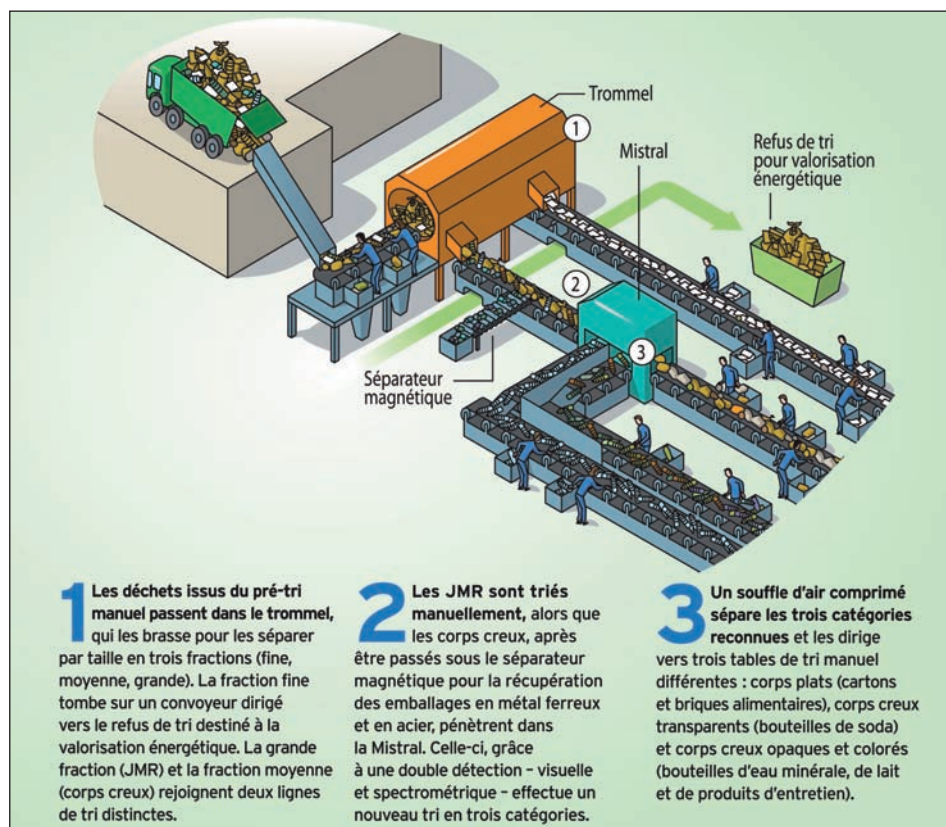
La valorisation matière

Les centres de tri : définition et schéma de fonctionnement

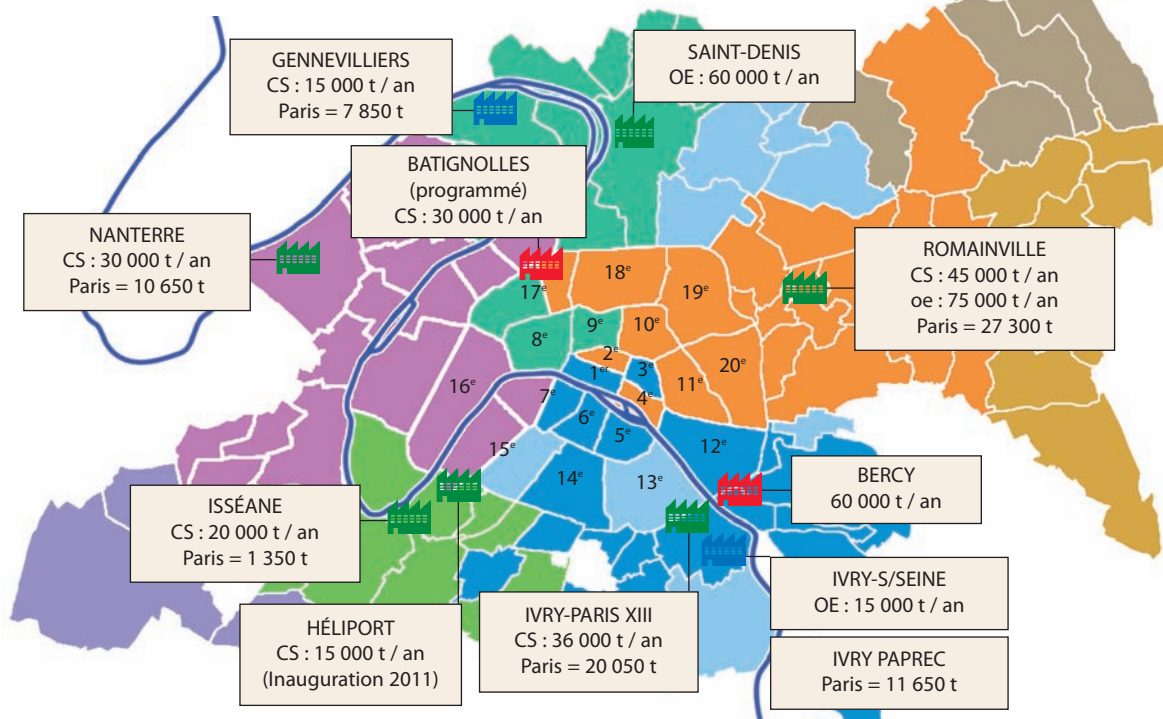
Les centres de tri reçoivent les déchets du bac jaune triés par les habitants et une partie des objets encombrants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage. C'est la valorisation matière.

Les centres de tri du Syctom se trouvent à Ivry-Paris XIII, Romainville, Nanterre, Saint Denis et Issy-les-Moulineaux. Pour compléter ce dispositif, des centres de tri privés sont également utilisés. La construction du premier centre de tri parisien dans le 15^{ème} arrondissement a été achevée fin 2010 et sera inauguré en 2011.

Schéma du procédé de tri du centre Ivry Paris 13^{ème} pour les collectes sélectives



Implantation des différents centres de tri utilisés par Paris et les bassins versants du SYCTOM correspondants.



Centre de tri SYCTOM existant

Centre de tri en projet

CS = collecte sélective

Centre de tri existant, extérieur au SYCTOM

OE = objets encombrants

Un bassin versant est un territoire regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement.

Cette carte indique les capacités de traitement des centres (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives entrants dans ces centres (en tonnes).

Résultats de la collecte sélective à l'échelle du SYCTOM

	2008	2009	2010
Total des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)	166 903	162 539	166 432
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	117 008 (70,1 %)	114 171 (70,1 %)	114 505 (68,8 %)
Emballages papiers et cartons	31 046	30 193	32 421
Briques alimentaires	1 131	1 037	
Journaux, magazines	67 357	62 887	57 985
Autres papiers et cartons	5 462	8 251	12 216
Emballages en plastique	8 787	8 805	9 004
Métaux ferreux (acier)	2 523	2 562	2 414
Métaux non ferreux (aluminium)	162	152	132
Petit électroménager	540	284	333
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les CSDU	49 895 (29,9 %)	48 456 (29,8 %)	51 927 (31,2 %)

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la distinction de la valorisation par commune n'est pas possible).

Pour ce qui concerne le verre parisien envoyé directement dans les installations de traitement, il est recyclé à 100 %.

Les objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés à 47 %, et les résidus sont acheminés en installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Economies de matières premières et d'énergie réalisées au Syctom grâce à la collecte sélective

Tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2010	Économies réalisées		
	en matières premières	en CO ₂	et en énergie
2 414 t d'acier	3 420 t de minerai de fer 1 386 t de coke (charbon) 2 634 m ³ d'eau	4 345 t	16 310 MW/h
132 t d'aluminium	299 t de bauxite 1 190 m ³ d'eau	96 t	3 908 MW/h
110 902 t de verre	73 195 t de sable 59 887 m ³ d'eau	44 361 t	121 499 MW/h
9 004 t de plastiques	7 493 m ³ de pétrole 2 201 478 m ³ de gaz naturel 75 471 m ³ d'eau	10 804 t	108 283 MW/h
102 622 t de papier-carton	267 843 t de bois 1 731 233 m ³ d'eau	4 104 t	1 126 961 MW/h

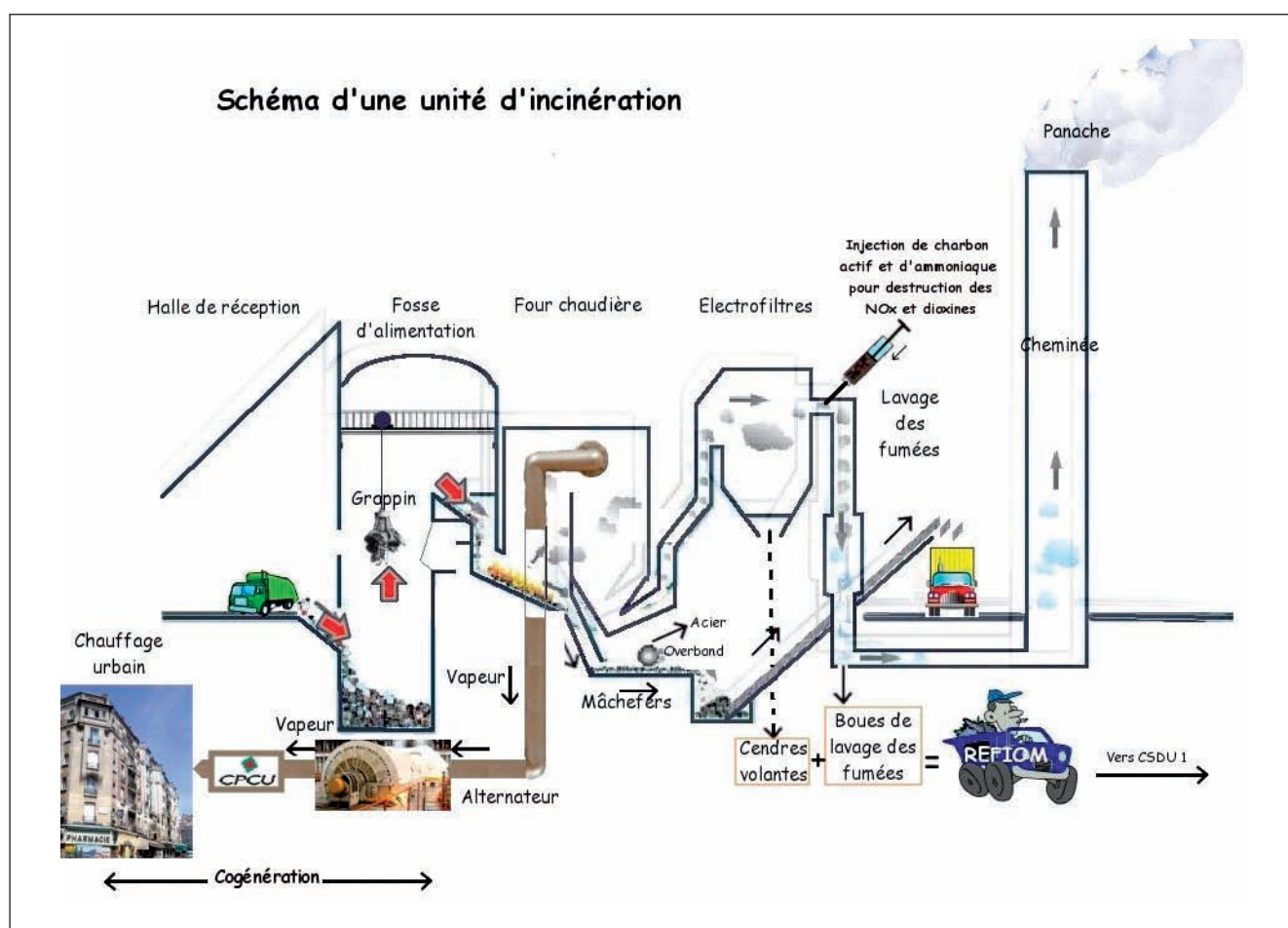
Mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

La valorisation énergétique

Les usines d'incinération : définition et schéma de fonctionnement

Elles réduisent le tonnage des déchets de 2/3 et produisent, à partir de la combustion, de l'électricité et de la vapeur permettant de chauffer l'équivalent de 320 000 logements. C'est la valorisation énergétique. Les usines d'incinération du Sycotom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux.

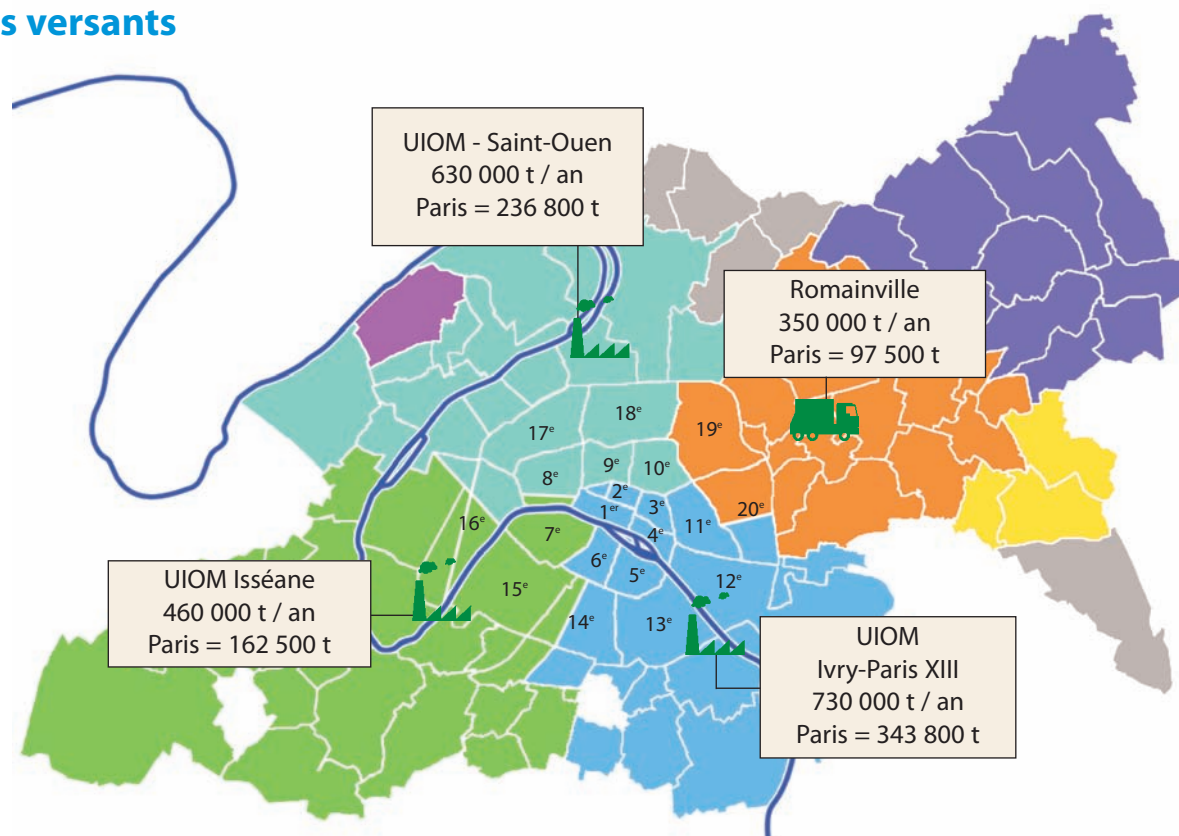
Le Sycotom a mis en place, depuis 2004, des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) qui ont pour vocation d'informer régulièrement la population, et de façon transparente, sur le fonctionnement et l'impact de ses 3 usines d'incinération.



Résultats des émissions de polluants atmosphériques

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique sont mesurées d'une part par l'exploitant et d'autre part par des laboratoires agréés extérieurs. Les principaux polluants mesurés sont les poussières, les oxydes d'azote et de soufre, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les métaux lourds (cadmium, mercure, dioxines...). Les résultats sont transmis régulièrement à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et aux Commission Locales d'Information et de Surveillance des installations concernées. Ils sont également consultables sur le site Internet www.sycotom-paris.fr.

Implantation cartographique des différents incinérateurs et de leurs bassins versants



Centre de transfert des ordures ménagères



Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) appartenant au SYCTOM

Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert). Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération soit vers les centres de stockage.

Résultats de l'incinération à l'échelle du Syctom

Centres d'incinération	Total 2008	Total 2009	Total 2010
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 731 472 t	1 737 163 t	1 645 709 t
Sous-produits valorisés	3 centres SYCTOM + 2 privés	3 centres SYCTOM + 2 privés	3 centres SYCTOM + 2 privés
Électricité	103 615 MW/h	156 142 MW/h	128 649 MWh
Vapeur	2 541 579 MW/h	2 522 378 MW/h	2 453 194 MWh
Mâchefers	328 662 t	334 596 t	315 331 t
Ferrailles	36 079 t	38 661 t	34 863 t
Non ferreux (Aluminium, zinc...)	2 321 t	3 104 t	2 609 t
Résidus non valorisés			
Boues d'épuration	41 691 t	44 258 t	40 003 t
Cendres (REFIOM)			

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) se procure dans les usines d'incinération la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de **320 000 équivalents logements** (soit 900 000 tonnes de CO₂ économisés par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés.

Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière.

Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) compte tenu de leur caractère dangereux.

ZOOM : La déconstruction de l'usine d'Issy-les-moulineaux

L'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux a cessé son activité en février 2006 au profit de la nouvelle usine Isséane. Le site fait l'objet d'un projet d'aménagement comprenant la construction de bureaux, de logements et d'équipements publics. A cet effet, l'usine a été déconstruite entre 2009 et 2010.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Ville de Paris, propriétaire du terrain. Afin de limiter les nuisances (poussière, bruit...), le chantier était encadré par une charte « chantier vert » qui s'imposait à tout intervenant sur l'opération, et le transport alternatif a été favorisé.

Les grandes phases de la déconstruction ont été le désamiantage, la décontamination des cuves et de la fosse à déchets, la démolition du bâtiment, et le foudroyage de la cheminée. La déconstruction du site s'est terminée en octobre 2010. 43 000 tonnes de matériaux ont été revalorisés sur 50 000 tonnes générées au total, soit un taux de revalorisation de plus de 86 %. A partir de 2011, les travaux seront consacrés à la dépollution des sols.

Lien vers la déconstruction du bâtiment : <http://deconstruction-uiom-issy.com>



*Foudroyage de
la cheminée
le 6 juin 2010*

Le stockage des déchets

Définition et schéma de fonctionnement

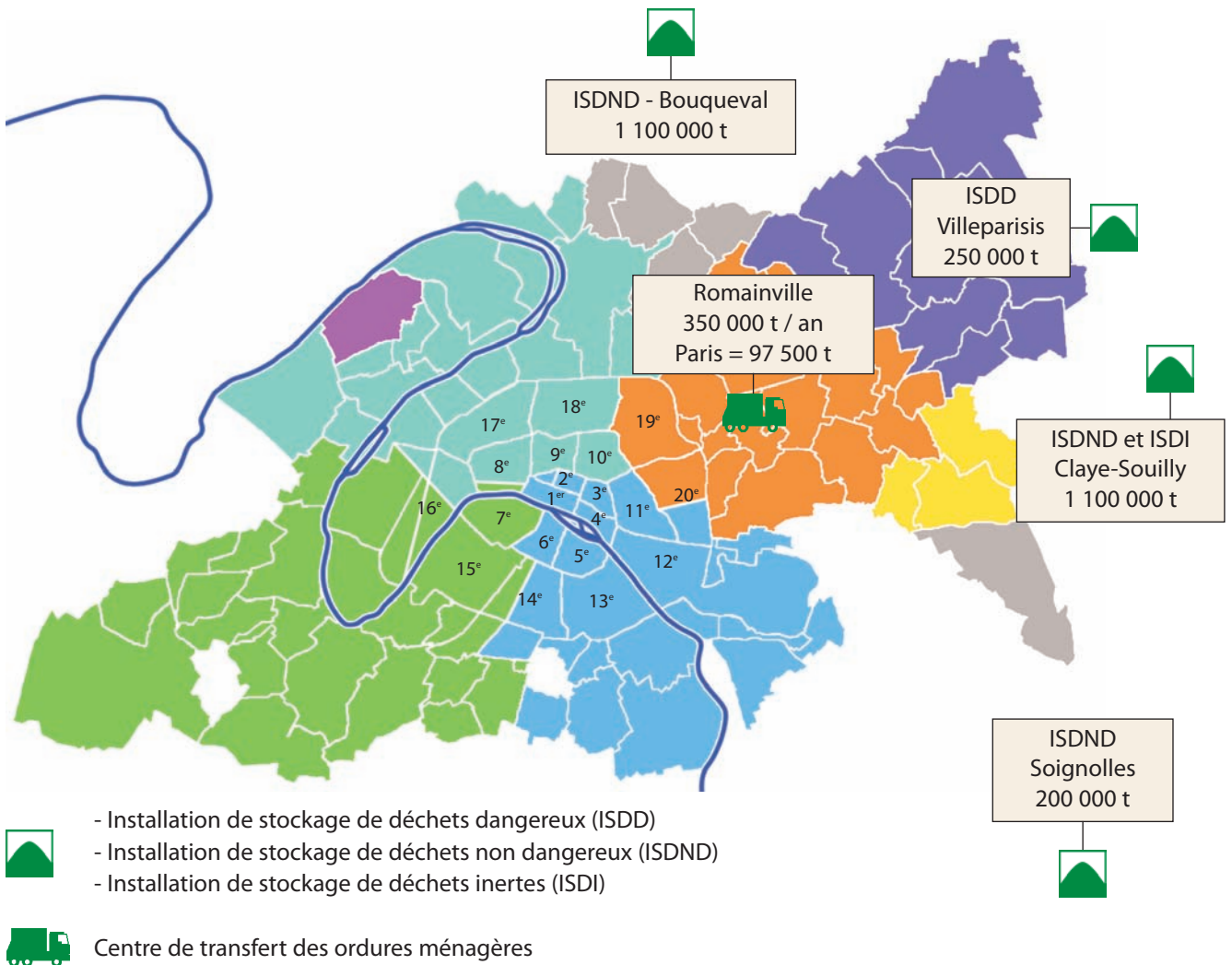
Les installations de stockage des déchets recueillent les déchets dits « ultimes » c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de solution de valorisation viable.

On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés de déchets stockés :

- Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Ces déchets enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane) qui est récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.
- Les installations de stockage de déchets dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'être enfouis (ex : amiante...).
- Les installations de stockage de déchets inertes réservés aux gravats triés.

Le Sycotom dispose également d'un centre de transfert permanent (Romainville), qui lui permet de réguler le flux des déchets en les orientant vers les différents centres de traitement.

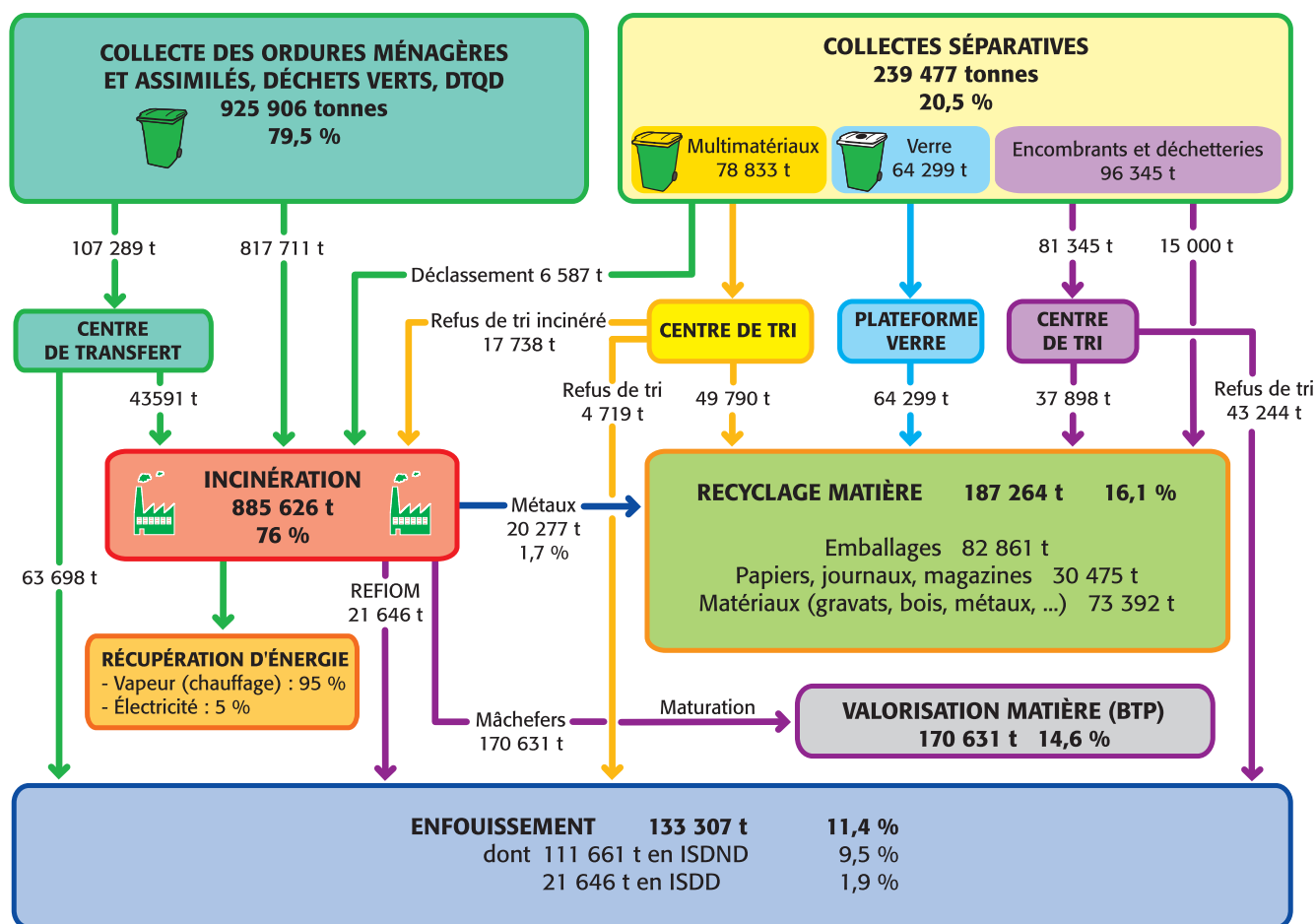
Implantation cartographique des différentes installations de stockage et de leurs bassins versants



Résultats des déchets enfouis du Sycotm

En dernier recours les déchets qui n'ont pu être recyclés ou valorisés par incinération avec récupération de chaleur sont envoyés dans les installations de stockage des déchets. En 2010, les travaux pour la prolongation de la durée de vie de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII et le blocage des centres de traitement lié aux mouvements sociaux ont conduit le Sycotm à recourir davantage à l'enfouissement

Schéma du devenir des déchets parisiens



En 2010 le recyclage matière effectif augmente de 1,6 % du fait de l'accroissement des tonnages de verre et d'objets encombrants collectés. La part d'incinération diminue légèrement tandis que la part d'enfouissement progresse sensiblement notamment du fait de l'accroissement des refus de tri des encombrants.



Les éléments financiers

- ▶ **Les dépenses 2010**
- ▶ **Les recettes 2010**
- ▶ **Les indicateurs financiers**

Coût et financement de la collecte et du traitement des déchets

La Ville de Paris a la compétence de la collecte des déchets. Elle a confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, la compétence relative au traitement des déchets.

Les dépenses 2010

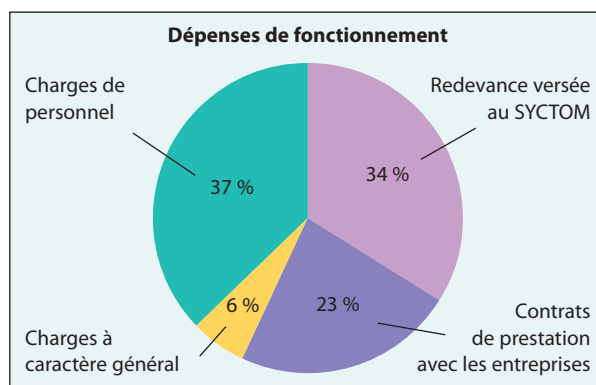
+ 3,2 % dépenses de fonctionnement
+ 6,5 M€ déconstruction UIOM d'Issy les Moulineaux

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que la Ville de Paris mène pour assurer le service de collecte. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à la seule collecte.

Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure de la Ville de Paris.

En 2010, les dépenses de fonctionnement, hors celles affectées aux valeurs locatives, sont les suivantes :

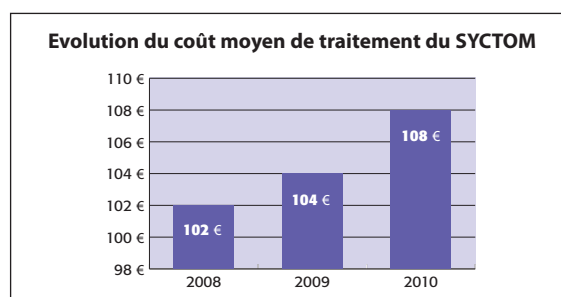
- ▶ Contrats de prestations avec les entreprises 87,3 M€
 - collecte des déchets 78,6 M€
 - fourniture et maintenance des bacs 5,8 M€
 - gestion déchetteries et encombrants 2,9 M€
- ▶ Charges de personnel 141,0 M€
- ▶ Charges à caractère général 21,9 M€
- ▶ Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets 126,6 M€



En 2010, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 3,2 %. Cette hausse provient principalement de celle du montant de la part variable de la redevance de traitement (+ 3 %) et de celle des coûts de prestations aux entreprises. A ces dépenses, s'ajoute une estimation des valeurs locatives des locaux techniques et sociaux nécessaires à la collecte et évaluée à 6,2 M€.

Evolution des coûts moyens du traitement des déchets en tenant compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne).

Pour s'adapter à une réglementation plus exigeante sur les plans sanitaires et environnementaux et pour financer la reconstruction d'installations de traitement plus performantes et la réalisation de nouveaux centres de tri comme Paris XV, le Syctom a augmenté les coûts de traitement au cours de ces 15 dernières années.



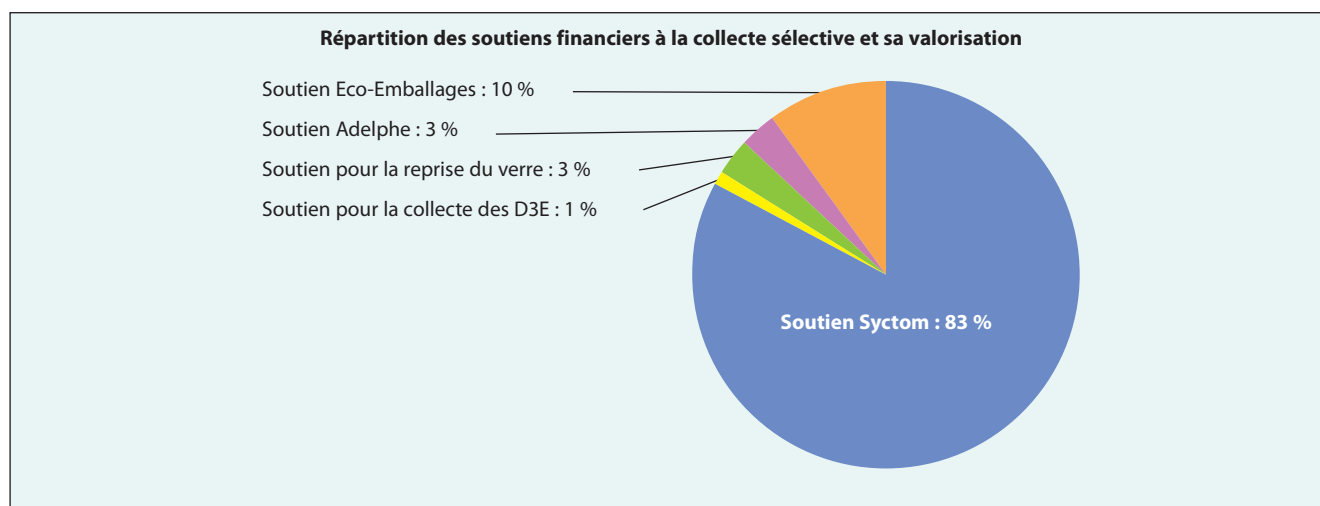
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 23,6 M€ en 2010 contre 12 M€ en 2009. Aux dépenses de renouvellement de matériels (achat de matériel roulant, d'outillage ...) plus importantes en 2010 qu'en 2009, s'ajoute le montant de la déconstruction de l'usine d'Issy-les-Moulineaux de 6,5 M€.

+ 3,3 % de soutien pour la collecte du bac jaune
 + 81 % de soutien pour la collecte du bac blanc
 + 61 % de soutien pour les actions de communication sur le tri

Le service de collecte et de traitement des déchets à Paris est financé par :

- ▶ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** 414,4 M€
 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été choisie comme principal vecteur de financement. Elle répond aux dispositions des articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts. La T.E.O.M est une taxe fiscale additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties.
- ▶ **La redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises** 21,2 M€
 La redevance spéciale s'applique aux entreprises produisant plus de 330 litres de déchets par jour.
- ▶ **Les soutiens à la collecte sélective** 11,5 M€
 - soutien financier du Syctom proportionnel aux tonnes correctement triées d'aluminium, acier, plastique, papier/carton 9,5 M€.
 Celui-ci provient d'une part du soutien financier apporté par les éco-organismes*, (Eco-Emballages, Adelphe, Eco Folio), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Syctom aux communes adhérentes. Le montant de cette recette a augmenté par rapport à 2009 de + 3,3 % grâce à l'augmentation du tonnage bien trié en 2010.
 - soutien de Eco-Emballages pour les actions de communication sur le tri des emballages 1,1 M€.
 L'augmentation de + 61 % par rapport à 2009 est due au versement du solde des années antérieures.
 - soutien de Adelphe, filiale de Eco-Emballages proportionnel à la tonne triée du verre et recette due à la revente du verre au repreneur Saint-Gobain 0,8 M€.
 L'augmentation de + 81 % se justifie d'une part, par la hausse du tri du verre réalisé par les Parisiens et d'autre part, par un rattrapage des soutiens dus par l'éco-organisme pour les années antérieures.
 - soutien à la tonne triée de la part des deux éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (OCAD3E) et de la collecte et du traitement de certaines lampes usagées (RECYLUM) et piles (COREPILES) 0,1 M€
 Ces déchets sont collectés dans les magasins et les distributeurs. La Ville de Paris met à disposition des points de collecte destinés aux Parisiens dans les déchetteries. Le montant de la recette a augmenté de + 37 % par rapport à 2009, grâce à l'augmentation du tonnage apporté par les Parisiens.




* éco-organisme : structure qui reçoit les contributions des producteurs de déchets et qui est chargée de les redistribuer aux collectivités locales en charge de la collecte et du traitement, pour les aider à développer le tri et la valorisation de ces déchets.



Les indicateurs financiers

Coûts complets à la tonne de la collecte et du traitement des déchets pour la Ville de Paris




Il s'agit des coûts précédents rapportés à la tonne ou à l'habitant et déclinés par nature de flux.

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	 OM	 Verre		 MM	OE
		colonnes	GPV et particuliers		
Tonnage	840 625 t	10 841 t	53 458 t	78 833 t	95 068 t
Coût moyen de collecte	178 €	101 €	209 €	278 €	589 €
Coût bacs, colonnes ou supports	8 €	17 €	3 €	11 €	
Coût de traitement par le SYCTOM	116 €	-	-	116 €	116 €
Soutien du SYCTOM à la collecte sélective	-	-	-	- 126 €	-
Recette de valorisation du verre	-	- 22 €	- 22 €	-	-
Subvention ADELPHÉ	-	- 4 €	- 4 €	-	-
Coût total	302 € / t	92 € / t	186 € / t	279 € / t	705 € / t
Coût moyen par habitant et par an	113,70 €	0,40 €	4,50 €	9,90 €	30 €

Coûts industriels à la tonne de la collecte et du traitement des déchets pour la Ville de Paris

Dans ces agrégats budgétaires globaux, la Ville de Paris identifie précisément les coûts industriels du service de collecte et de traitement qui isolent les seules dépenses liées à l'exécution directe de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure.

Ce sont en effet, les coûts qui reflètent le plus exactement l'efficacité des techniques et de l'organisation de la collecte.

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	 OM	 Verre		 MM	OE
		colonnes	GPV et particuliers		
Tonnage	840 625 t	10 841 t	53 458 t	78 833 t	95 068 t
Coût moyen de collecte	128 €	76 €	157 €	207 €	439 €
Coût bacs, colonnes ou supports	6 €	13 €	2 €	9 €	
Coût de traitement par le SYCTOM	116 €	-	-	116 €	116 €
Soutien du SYCTOM à la collecte sélective	-	-	-	- 126 €	-
Recette de valorisation du verre	-	- 22 €	- 22 €	-	-
Subvention ADELPHÉ	-	- 4 €	- 4 €	-	-
Coût total	251 € / t	63 € / t	133 € / t	206 € / t	555 € / t
Coût moyen par habitant et par an	94,40 €	0,30 €	3,20 €	7,30 €	23,60 €

Glossaire

BOUES : résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES : particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS : ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en déchetterie par les particuliers + colonnes à verre + apport en déchetterie des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté.

ISD : Installation de Stockage des Déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

DECLASSEMENT DE BENNE : benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables, et redirigée vers l'incinération.

DEEE : déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. DEEE blanc = gros électroménager, DEEE brun = matériel hi-fi et DEEE gris = matériel audiovisuel et informatique.

DNM : déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens.

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées. Déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

ENCOMBRANTS : les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, ferraille...

FINES : tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV : Gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente les meilleures performances environnementales du moment car émettant moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

GPV : Gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration.

MÉTHANISATION : procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM : Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs jaunes.

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM : ordures ménagères ou déchets des ménages et collectés dans les bacs verts.

Porte-à-porte (collecte en) : collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers.

REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues.

RESSOURCERIE : Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la « ressourcerie » va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

MISSION COMMUNICATION

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur